

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le [REDACTED]
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES COMMERCY VOID VAUCOULEURS



Commercy Void Vaucouleurs
Communauté de Communes

RAPPEL DE LA LÉGISLATION

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

Obligation pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus de **présenter, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires qui donne lieu à un débat (L2312-1 CGCT)**. Il fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Le rapport comporte :

- les **orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement ;**
- la **présentation des engagements pluriannuels ;**
- les **informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;**
- les informations relatives à la **structure des effectifs ;**
- les informations relatives aux **dépenses de personnel ;**
- à la **durée effective du travail.**

INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité d'une période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, a bouleversé sensiblement les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux.

En dépit d'une croissance de ce qui peut rester de fiscalité directe et des mesures de soutien décidées par le législateur, la poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, le coût des transports, la croissance inévitable de la masse salariale, combinées à un net ralentissement du dynamisme de la TVA, devraient se traduire par une diminution sensible de l'autofinancement.

L'évolution des finances locales sera profondément marquée par :

- La réduction importante des leviers fiscaux au détriment d'une démultiplication de la fiscalité dédiée ;**
- La dépendance accrue des budgets territoriaux au contexte socio- économique national, synthétisée par le poids des fractions de TVA désormais attribuées aux collectivités locales au lieu de recettes localisées perçues naguère sur les ménages et les entreprises.**

Le débat d'orientation budgétaire 2024 de la CCCVV s'ouvre ainsi dans un contexte toujours fragile de l'environnement économique.

PROSPECTIVE FINANCIÈRE ET OBJECTIFS DE CADRAGE

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

L'exercice du DOB 2024 permet de réaffirmer les orientations de la CC CVV, dans le prolongement de la feuille de route qui guide son action depuis la fusion avec la mise en œuvre de ses compétences statutaires. La crédibilité de la stratégie budgétaire et financière de la CC CVV se construit dans la durée, à travers la poursuite d'objectifs de bonne et saine gestion.

Si la trajectoire ambitieuse est préservée, le contexte de préparation du budget n'en est pas moins complexe.

En effet, la préparation du budget 2024 s'inscrit dans une période inflationniste, avec une croissance économique limitée. En dépit du contexte compliqué, la collectivité ne perd pas de vue les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée et structurer un territoire attractif pour tous.

Les objectifs réaffirmés sont les suivants :

- 1. Confirmer notre volonté de stabilisation en valeur des dépenses réelles de fonctionnement (sans dégrader les services publics offerts aux usagers), première condition pour assurer l'équilibre futur des budgets et affecter prioritairement le maximum de nos moyens à l'investissement ;*
- 2. Continuer à ajuster le volume d'investissements en définissant les opérations prioritaires à financer ou à subventionner et les montants à y consacrer ;*
- 3. Assurer une gestion stratégique et maîtrisée de l'endettement pour ne pas détériorer notre autofinancement et donc notre capacité d'investir.*

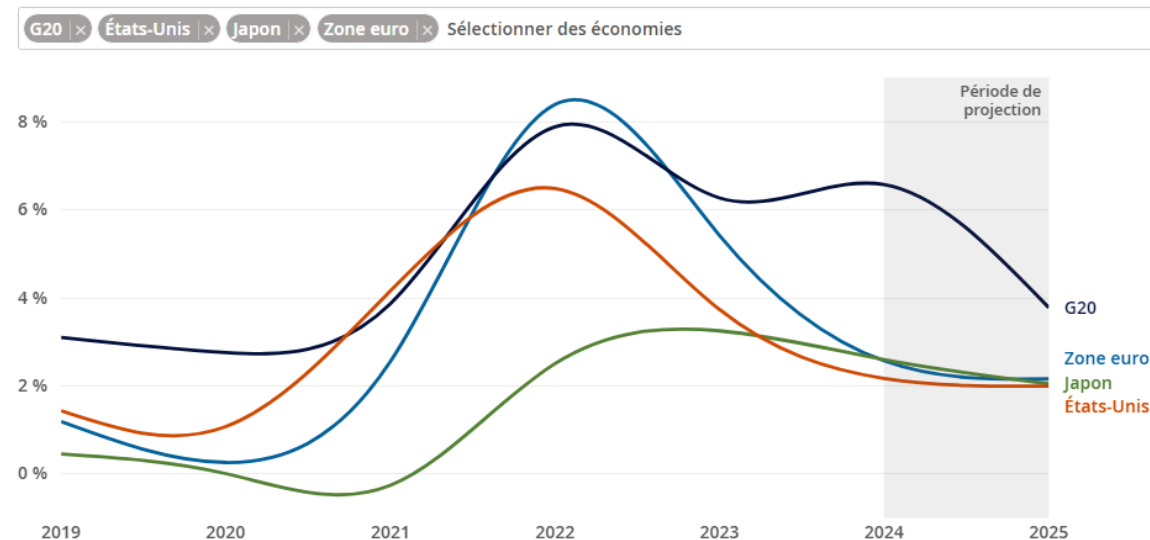
Situation globale - Conjoncture économique internationale et nationale

Même si l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire, la croissance mondiale a été étonnamment résiliente en 2023, la baisse des prix de l'énergie et l'atténuation des tensions sur les chaînes d'approvisionnement ayant contribué à faire reculer l'inflation plus rapidement que prévu. Le FMI a revu à la hausse ses prévisions de croissance pour l'économie mondiale : 3,1 %, soit une augmentation de 0,2 point de pourcentage.

En l'absence de nouveau choc négatif affectant l'offre, l'atténuation des tensions au niveau de la demande devrait permettre à l'inflation globale et à l'inflation sous-jacente de reculer encore dans la plupart des économies. D'ici à la fin 2025, l'inflation devrait revenir à l'objectif dans la plupart des grands pays du G20. Les risques géopolitiques, en particulier ceux liés au conflit qui a éclaté au Moyen-Orient après les attentats terroristes commis par le Hamas contre Israël, demeurent importants. Des hausses inattendues de l'inflation pourraient quant à elles entraîner de fortes corrections des prix des actifs financiers, les marchés intégrant dans les prix la possibilité que les taux directeurs se maintiennent dans la durée à un niveau élevé.

Inflation globale

Glissement annuel, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, février 2024

Projection de croissance à la baisse de la ZONE EURO

Après une chute de l'inflation plus rapide que prévu ces derniers mois, la Banque centrale européenne (BCE) a revu à la baisse ses projections de croissance de la zone euro. L'inflation moyenne dans la zone euro devrait ainsi atteindre 2,7 % en 2024, au lieu des 3,2 % attendus dans ses projections de septembre. S'agissant des principales composantes de l'inflation de la zone euro, l'alimentation, alcool & tabac ont connu le taux annuel le plus élevé en juillet (10,8%), suivi des services (5,6%), des biens industriels hors énergie (5,0%) et de l'énergie (-6,1%). L'inflation ne devrait ralentir que progressivement et revenir à un taux de 2 % fin 2025. La prévision d'inflation de la BCE pour la zone euro est ainsi de 5,4% en 2023, 2,7 % en 2024 et 2,1 % en 2025 pour atteindre 1,9% en 2026. Au troisième trimestre 2023, la croissance de la zone euro s'est établie à - 0,1 %, soit légèrement en dessous de la croissance nulle attendue dans les projections de septembre 2023. Dans un rapport publié le 30 janvier, le FMI prévoit une croissance de la zone euro de seulement 0,9 % en 2024, soit 0,3 point de pourcentage de moins que ce qui avait été prévu en octobre.

Cette révision à la baisse est principalement causée par la révision des prévisions de croissance pour les deux plus grandes économies de la zone euro, l'Allemagne et la France, qui ont vu leurs prévisions réduites de 0,9 % à 0,5 % et de 1,3 % à 1,0 %, respectivement.

France – L'Insee table sur une croissance modérée au premier semestre

D'après les indicateurs conjoncturels, la situation reste contrastée en France début 2024, mais elle s'éclaircirait au cours du premier semestre. L'Insee prévoit ainsi la poursuite de la désinflation et le retour d'une croissance modérée à cet horizon (+0,2% par trimestre), qui serait portée par la consommation, mais freinée par l'investissement. L'acquis de croissance pour 2024 s'établirait ainsi à +0,5% à l'issue du deuxième trimestre.

La croissance économique restera atone à court terme face au resserrement des conditions de financement et à la faible progression des exportations. Du fait du recul de l'inflation, du regain des revenus des ménages et du renforcement de la demande extérieure, l'économie devrait croître de 0,6 % en 2023, 0,8 % en 2024 et 1,5 % en 2025 et 2026. La décrue de l'inflation alimentaire se poursuivrait ainsi sur un an.

Les prix des produits manufacturés décélèreraient également, et ne contribueraient presque plus à l'inflation en prévision. En revanche, l'inflation des services se maintiendrait autour de 3% et les prix de l'énergie accélèreraient sur un an, sous l'effet notamment de la hausse des taxes sur l'électricité au 1er février, ce qui soutiendrait l'inflation.

Contexte local

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

En terme de projets et de décisions, l'année 2023 a été marquée par :

- La signature d'une convention d'indemnisation avec la société Action Développement Loisir au nom commercial Espace Récréa (déléataire du centre aquatique Aqua Mosa) concernant les surcoûts énergétiques liés la crise actuelle des coûts des énergies entraînant un bouleversement de l'économie du contrat ;
- L'adhésion au Pôle Santé au travail du Centre de Gestion à compter du 01 juin 2023 ;
- L'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Meuse;
- L'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlements et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion de la Meuse;
- La désignation d'un référent déontologue des élus;
- Le renouvellement de la convention avec l'Etat relative à la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum et son élargissement à un plus grand nombre d'usagers ;
- La relance du marché électricité ;
- La réservation des parcelles du Quartier Oudinot à proximité du Centre Aquatique ;
- Le lancement de l'OPAH RU Commercy-Vaucouleurs sur 5 ans et la validation du projet de territoire petites villes de demain ;
- Le passage en M57 au 1^{er} janvier 2023 ;
- La restitution des Carrières d'Euville ;
- La restitution des Halte Fluviale ;
- La cession de la Villasattel à la Commune d'Euville ;
- La cession de la Maison des Truffes à la Commune de Boncourt ;
- La rencontre de toutes les communes dans le cadre de l'éventuel transfert de la compétence eau et assainissement ;
- La modification statutaire en définissant d'intérêt communautaire la mise en place d'un dispositif technique de supervision et de télégestion intercommunal de la production, du stockage, du transport et de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement ;
- La mise en place de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2024

Et la continuité de gestion de l'ensemble des équipements et services antérieurement créés ;

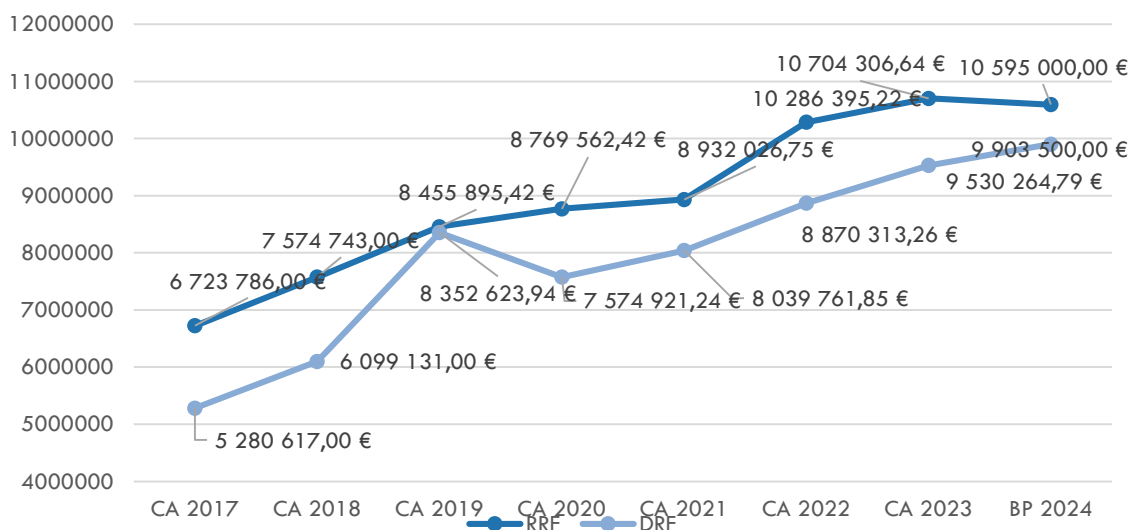
SITUATION FINANCIÈRE

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

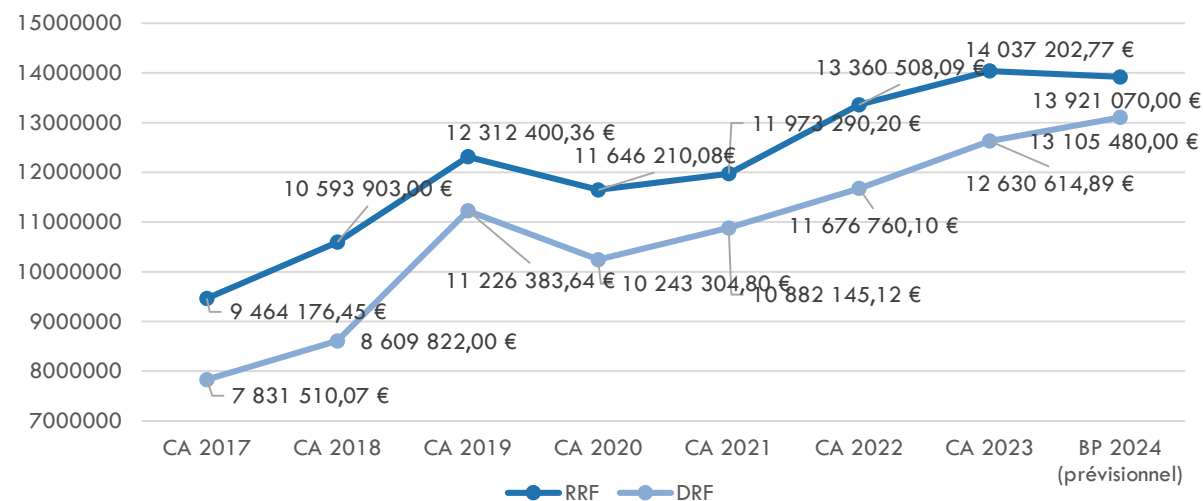
Il convient tout d'abord d'analyser l'évolution des recettes et des dépenses de chacune des deux sections de l'ensemble des budgets consolidés. Afin de disposer d'une vision à long terme de l'évolution des indicateurs budgétaires de la collectivité, l'analyse porte sur les sept derniers exercices, à savoir de 2017 à 2023.

Section de fonctionnement

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement du budget général



Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement des budgets annexes hors compte de stock zones d'activités



En 2019, l'absence d'épargne brute est liée notamment à une écriture de régularisation avec le budget hébergements. Après un rebond en 2020, une baisse de l'épargne brute est à noter sur 2021. L'année 2022 a été plus favorable compte tenu notamment de perceptions de recettes exceptionnelles. L'épargne brute 2023 a été impactée par l'évolution des rémunérations et l'augmentation du coût de l'énergie malgré l'application de l'amortisseur électricité et des transports. D'autre part, le coût énergétique et l'absence de révision des tarifs jusqu'en août 2023 se sont répercutés sur la contribution d'équilibre versée à AquaMosa dans le cadre de la DSP.

Les orientations budgétaires 2024 traduisent la volonté de la CC de maintenir sa capacité financière d'actions dans une trajectoire pluriannuelle de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de soutien à l'investissement favorable à l'économie et à l'attractivité du territoire et notamment :

- **Maintien de la fiscalité et prioriser la réalisation des projets d'investissements en fonction des priorités budgétaires ;**
- **De maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité à investir et de pérenniser un service public de qualité ;**
- **De préserver une tarification modérée des services publics locaux ;**
- **De disposer de la capacité d'apporter des prestations aux communes membres le souhaitant dans un esprit de mutualisation des moyens humains et techniques ;**

PROJETS PRINCIPAUX 2024

L'année 2024 devrait notamment être marquée par :

- Le recrutement d'une maîtrise d'œuvre sur la base du travail du programmiste pour la construction du Centre Technique Intercommunal et le démarrage de l'opération ;
- La réalisation de diagnostic énergétique, confort été et qualité de l'air des bâtiments publics ;
- L'étude sur l'aménagement des cours d'école et des sites périscolaires;
- Le lancement de la Maitrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation d'une SMAPE à Vaucouleurs dès validation d'un site proposé par la commune et réflexion sur l'accroissement des capacités d'accueil petite enfance sur le territoire ;
- La continuité de l'étude de Schéma de mobilité Douce et mise en place d'applications de mobilité partagée ;
- La mise en œuvre du schéma de développement touristique ;
- La finalisation du SCOT et du PCAET ;
- Le début de l'élaboration d'un Schéma directeur intercommunal de préservation et d'interconnexion des ressources en eau potable et préservation des milieux par l'assainissement des eaux usées ;
- La mise en place de l'outil de supervision et de télégestion des réseaux et la préparation technique, administrative et financière dans le cadre d'un éventuel transfert des compétences eau-assainissement ;
- La préparation de la prochaine Délégation de Service Public ;
- Afin de conforter et de maintenir la qualité des services, le travail sur le recrutement et la formation des agents sera poursuivi ;
- La recherche d'emprises foncières notamment de sites en reconversion potentielle en lien avec l'EPFE et la prospection exogène pour la commercialisation des parcelles disponibles dans les zones d'activités ;
- La réflexion sur l'offre de soin sur notre territoire dans le cadre de la compétence maisons de santé pluridisciplinaires;

ORIENTATIONS DU BUDGET GÉNÉRAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

Aménagement de l'espace

Finalisation du SCOT pendant l'été 2024 (application des nouvelles dispositions)

Finalisation du PCAET

Tourisme :

Mise en œuvre du schéma de développement touristique ;

Protection et mise en valeur de l'environnement :

Début d'une concertation avec les différents secteurs de la CC en vue d'une future DIG pour interventions sur cours d'eaux

Début de l'élaboration d'un Schéma directeur intercommunal de préservation et d'interconnexion des ressources en eau potable

Mise en place de l'outil de supervision et de télégestion des réseaux et préparation technique, administrative et financière dans le cadre d'un éventuel transfert des compétences eau-assainissement ;

Politique du logement et du cadre de vie :

Poursuite OPAH Ru Commercy Vaucouleurs

Poursuite accompagnement France Renov

Mobilité :

Continuité de l'étude de Schéma de mobilité Douce

Mise en place d'applications de mobilités partagées ;

Bâtiments communautaires :

Maitrise d'oeuvre Centre Technique Intercommunal

Réalisation de diagnostics énergétiques, confort été et qualité de l'air des bâtiments publics;

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

Maintien et renforcements éventuels des moyens affectés à l'entretien et au fonctionnement des sites scolaires/périscolaires/extrascolaires ;

Programme Ecole/extrascolaire : diagnostics sur le volet énergétique.

Etude sur l'aménagement des cours d'école et des sites périscolaires;

Réfection du sol de l'école Jean Rostand

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire

Préparation de la prochaine Délégation de Service Public

Actions d'intérêt communautaire en faveur de la culture, des loisirs et ses sports

Maintien des actions mises en œuvre (CTEAC, spectacles etc);

Poursuite du développement de l'EMA

Lancement d'un marché d'acquisition d'un logiciel enfance jeunesse

Actions sociales et solidarités :

Lancement de la Maitrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation d'une SMAPE à Vaucouleurs dès validation d'un site proposé par la commune et réflexion sur l'accroissement des capacités d'accueil petite enfance sur le territoire

Réflexion sur l'offre de soin sur notre territoire dans le cadre de la compétence maisons de santé pluridisciplinaires

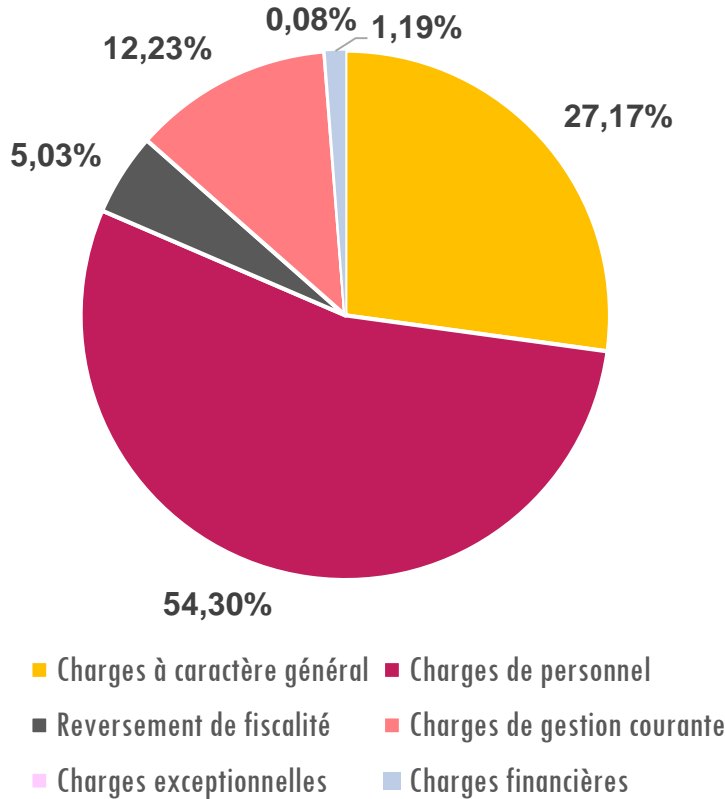
Poursuite aides aux permis

REPARTITION BUDGETAIRE

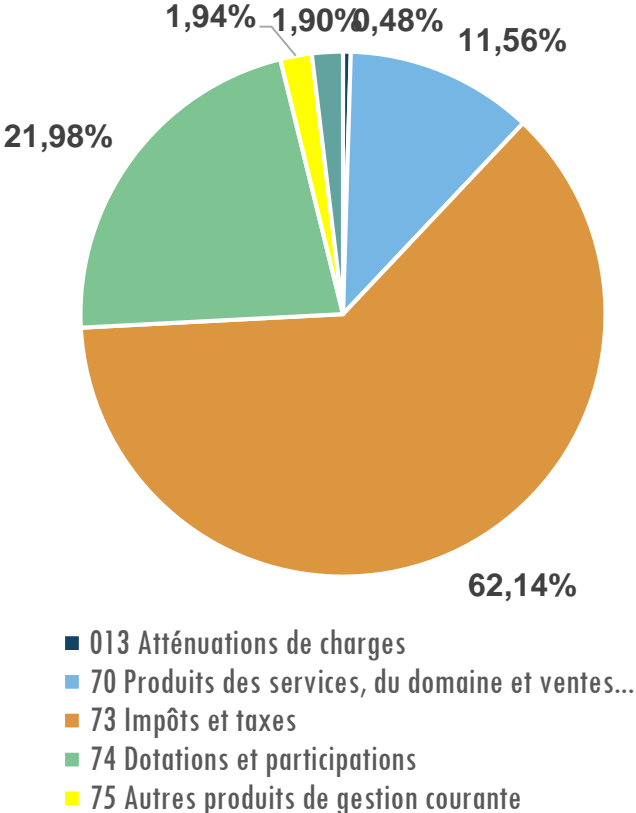
Résultats 2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
 Reçu en préfecture le 25/03/2024
 Publié le
 ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

Dépenses réelles de fonctionnement



Recettes réelles de fonctionnement



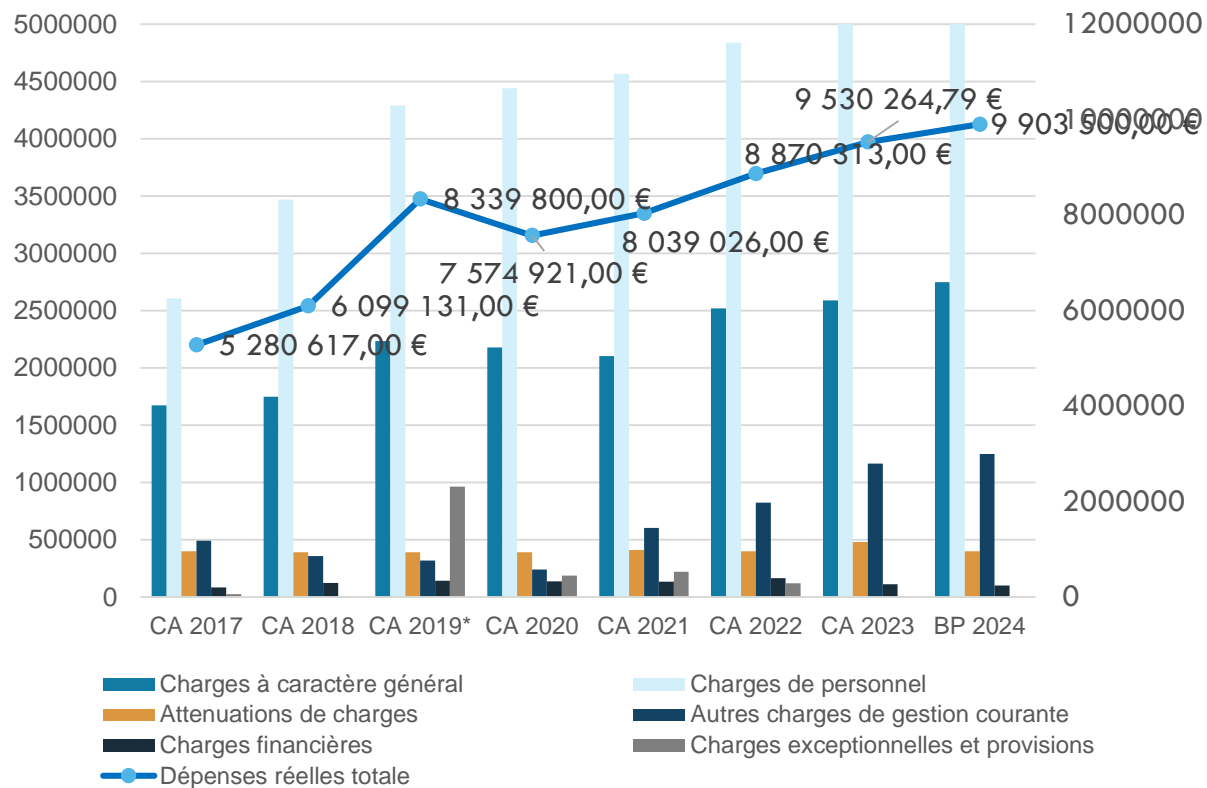
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE TENU DES ÉLÉMENTS DETENUS AU 01.03.2024

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
 Reçu en préfecture le 25/03/2024
 Publié le 25/03/2024
 ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

	Recettes							
	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Delta (BP)/CA
Atténuations de charges (013)	15 k€	15 k€	16k €	14k €	9 500 €	51k€	9000	-83%
Produits des services, domaine etc	864 k €	1066 k €	991k €	1197k €	1 156 k €	1 237k €	1230k €	-1%
Impôts et taxes (73)	5 626 k €	5 726 k €	6 127k €	6316k €	6 635k €	6 651k €	6 750k €	1,50%
Dotations et participations (74)	1 991 k €	1 995 k €	1 981k €	2630k €	2239k €	2 352k €	2 400k €	2%
Autres produits (75)	124 k €	123 k €	120k €	120k €	165k €	207k €	200k €	-3%
Produits exceptionnels (77)	0,2 k €	5 k €	0k €	4 400 €	0€ k	204k€	6k	-97%
	Dépenses							
	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Delta (BP)/CA
Charges à caractère général (011)	2 198 k €	2 102 k €	2524 k €	2520k €	3110k €	2 590k €	2750k €	6%
Charges de personnel (012)	4 566 k €	4 568 k €	5 097k €	4 838k €	5 200k €	5 175 k €	5400k €	4%
Atténuations de produits (014)	412 k €	412 k €	412 k €	399k €	480k €	479k €	400k €	-16%
Charges de gestion courante (65)	650 k €	605 k €	826k €	825k €	1 457k €	1 166k €	1250k €	7%
Charges financières (66)	141 k €	133 k €	126k €	123k €	114k €	113k €	100k €	-12%
Charges exceptionnelles (67)	340 k €	207 k €	780k €	165k €	2 000 €	1 025 €	0k €	-100%
Dotations aux provisions (68)	19 k €	12 k €	3 300 €	0 €	6 270 €	7 287 €	3 000 €	-59%

*déficit budgets annexes au chapitre 65 en M57

Section de fonctionnement : les dépenses



La progression des charges de fonctionnement courantes prévisionnelles pour 2024 sera liée à l'inflation et à l'évolution des besoins des services et équipements communautaires.

Charges à caractère général : En terme de perspectives pour 2024, outre l'inflation significative des fluides et carburants (+3,5% de dépenses d'électricité), il est prévu une stabilisation des dépenses dites « courantes » des services.

Comme les années précédentes, il sera procédé à la rationalisation des achats notamment du service enfance jeunesse éducation (fournitures d'entretien, achat de petits équipements) pour améliorer la performance d'achat et réaliser des économies d'échelle.

Charges de personnel : Les charges de personnel sont le premier poste de dépenses de la CC.

Les progressions indiciaires et les effets exogènes (application d'obligations légales pour les collectivités territoriales telles que la revalorisation de l'indice ou les reclassements indiciaires) ainsi que la revalorisation du régime indemnitaire vont augmenter les dépenses.

Atténuations de produits : L'enveloppe du FNGIR est maintenue à 390 736€.

Autres charges de gestion courante : Il est prévu en 2024, un versement de l'ordre de 650 000€ au délégataire du Centre Aquatique au titre de la contribution pour contrainte de service public.

Charges financières : Les intérêts d'emprunt seront légèrement diminués sur les emprunts existants mais augmentés des intérêts relatifs à l'emprunt « CTI »

Charges exceptionnelles : Par rapport aux BP 2023, il est prévu des virements aux budgets annexes similaires

Section de fonctionnement : les recettes

Atténuations de charges

Les atténuations de charges représentent principalement les indemnités journalières remboursées par la CPAM. Il est prévu les mêmes crédits qu'en 2023.

Ventes de produits fabriqués et prestations de services.

Il n'est pas prévu de modification structurelle dans la tarification des services rendus à la population. **Il est donc prévu une stabilité de ces recettes pour permettre de préserver une bonne accessibilité de ces services publics qui contribuent à l'attractivité du territoire.**

Autres produits de gestion courante

Les revenus des immeubles concernent la mise en location des logements intercommunaux (dont Heurtebise), de la Maison de santé à Void et de Vaucouleurs.

Impôts et taxes:

Les impôts et taxes représentent la majeure partie des recettes de fonctionnement.

Le maintien de la fiscalité actuelle conduira à un produit fiscal évoluant faiblement sur la base de 3,9% de revalorisation des bases des taxes foncières qui représentent 45% de la fiscalité directe locale et 79% de la fiscalité additionnelle.

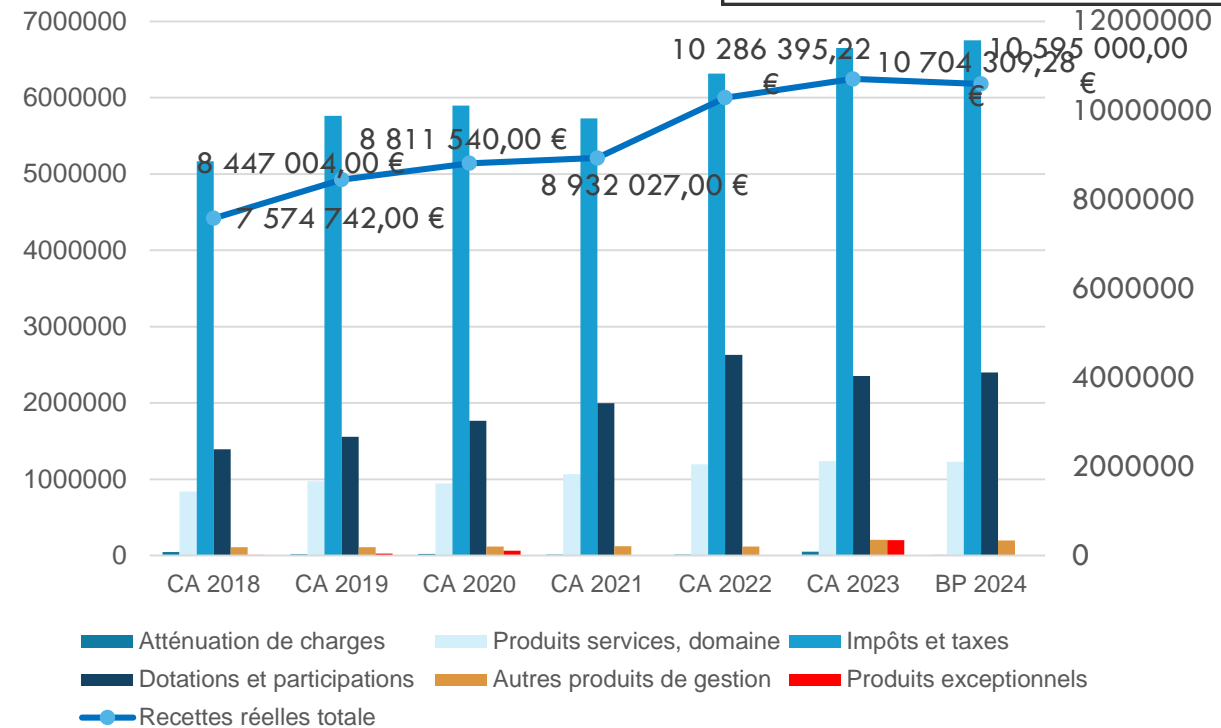
Dotations et participations

La dotation d'intercommunalité se compose d'une part base à 30% (population DGF – CIF) et d'une part péréquation à 70% en fonction de la richesse relative des EPCI (mesurée via le potentiel fiscal et les revenus moyen

La DGF devrait rester stable en 2024.

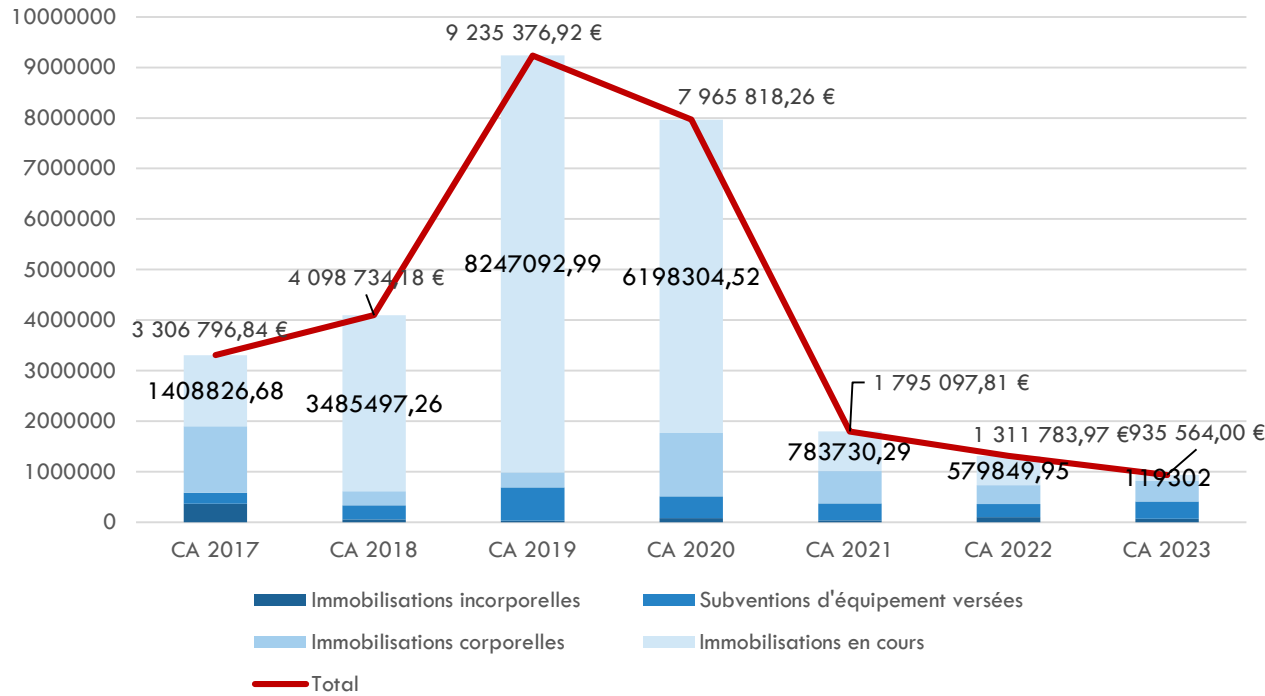
ns). Le chapitre est composé principalement des participations versées par la CAF dans le cadre de l'exercice de la compétence petite enfance (RAM, crèches, vibr'anim, périscolaire). Les recettes vont être baissées au regard de la CAF (diminution de déclaration des sites périscolaires en accueils collectifs de mineurs faute d'encadrement réglementaire suffisant (BAFA)

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE



Les recettes restent stables et permettent d'assurer l'équilibre budgétaire pour exercer les compétences communautaires avec le maintien d'un bon niveau de service.

Section d'investissement budget général



Des dépenses d'investissements en 2024 seront engagées pour réaliser les projets déjà prévus et à venir.

La collectivité veille pour chaque projet à obtenir le maximum de subventions.

Un emprunt pour la construction du CTI va être contracté et sera ajusté en fonction des subventions susceptibles d'être obtenues suite au dépôt des dossiers.

	Immobilisations incorporelles	Subventions d'équipement versées	Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
CA 2017	368 560,79 €	213 544,22 €	1 315 865,15 €	1 408 826,68 €	3 306 796,84 €
CA 2018	53 567,41 €	283 071,94 €	276 597,57 €	3 485 497,26 €	4 098 734,18 €
CA 2019	28 547,62 €	661 427,70 €	298 308,61 €	8 247 092,99 €	9 235 376,92 €
CA 2020	82 348,42 €	431 751,28 €	1 253 414,04 €	6 198 304,52 €	7 965 818,26 €
CA 2021	35 698,01 €	335 000,95 €	640 668,56 €	783 730,29 €	1 795 097,81 €
CA 2022	102 493,23 €	260 332 €	369 108,49 €	579 849,95 €	1 311 783,97 €
CA 2023	65 983,08 €	344 042,93 €	406 235,74 €	119 301,64 €	935 563,39 €

Plan de financement prévisionnel – Etudes énergétique et acoustique

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant total	Nature des ressources	Montant sollicité	Pourcentage
Etudes <i>dont</i> <i>Etude énergétique</i> <i>Etude acoustique</i>	97 788	Aides publiques		
		DETR	57 233	58.53 %
	53 968	Région*	21 000	21.47 %
	43 820			
		CC CVV		
		Fonds propres	19 555	20 %
Total dépenses	97 788	Total ressources	97 788	100 %

Plan de financement prévisionnel – Etude aménagement dans les cours des écoles et sites périscolaires

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant total HT	Nature des ressources	Montant sollicité	Pourcentage
		Aides publiques		
Etude	39 995	DETR	6 214	15.54%
		Agence de l'Eau*	25 781	64.46%
		CC CVV		
		Fonds propres	8 000	20%
Total dépenses	39 995	Total ressources	39 995	100%

Plan de financement prévisionnel – Construction d'un Centre Technique Intercommunal

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant total HT	Nature des ressources	Montant sollicité	Pourcentage
		Aides publiques		
Travaux	2 468 116	DETR	1 747 425	60%
		GIP Objectif Meuse*	366 763	12.59%
Maitrise d'œuvre - 10%	246 811	Climaxion	26 250	0.90%
Frais de contrôle - 3%	74 043			
Aléas - 5 %	123 405	CC CVV		
		Emprunt	771 937	26.51%
Total dépenses	2 912 375	Total ressources	2 912 375	100%

Section d'investissement : les dépenses

Immobilisations incorporelles (frais d'études et concessions)

Etudes

Il est prévu la maîtrise d'œuvre pour la construction du CTI. Va être budgétée l'étude de maîtrise d'œuvre pour la construction du CTI.

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

Il conviendra de budgéter la deuxième année de la nouvelle OPAH RU Commercy-Vaucouleurs et les dossiers restants de l'ex OPAH RU Commercy.

Emprunts et dettes assimilées

Le capital d'emprunts sera augmenté du fait de la contractualisation d'un nouvel emprunt en fin d'année pour la construction du CTI.

Immobilisation corporelles

80 000€ vont être budgétés pour la réfection des sols de l'école Jean Rostand
2024 sera impacté par l'achat de dispositifs d'alerte travailleur isolé.

Section d'investissement : les recettes

La CC s'engage à rechercher pour ses projets d'investissement un maximum de subventions et de recourir à l'emprunt de façon modérée.

Un emprunt sera contracté pour la construction du CTI.

A ces recettes externes s'ajoutera l'autofinancement ou épargne qui sera dégagée sur le fonctionnement courant (excédent des recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement) et permettra de limiter le recours à l'emprunt puisque, rappelons-le, la réduction de l'endettement reste l'un des objectifs.

La section d'investissement va être abondée par le FCTVA non perçu l'année antérieure.

Programme pluriannuel

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

Les élus ont validé la mise en œuvre d'une OPAH RU sur les centres bourgs des communes de Commercy et de Vaucouleurs.

Le bureau d'études SOLIHA CMAL a été retenu pour gérer le suivi animation pour environ 45 000€ TTC par an.

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la collectivité pour l'OPAH RU Commercy Vaucouleurs sont de 730 348 € dont une part sera prise en charge par la Région selon la nature des projets, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
AE prévisionnels	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €
dont aides aux travaux	18 304 €	33 556 €	48 809 €	64 062 €	67 113 €	27 456 €	259 300 €
dont résiduel TTC ingénierie	28 008 €	28 908 €	28 908 €	28 908 €	28 908 €	24 408 €	168 048 €
Fond Commun Région GrandEst	21 388 €	39 212 €	57 035 €	74 859 €	78 424 €	32 082 €	303 000 €

Jusqu'à la fin de la convention (durée de 5ans) les sommes nécessaires seront prévues au budget.

ORIENTATIONS DU BUDGET DECHETS

- Continuer à travailler à l'amélioration de la performance du tri sur les secteurs d'habitat dense et collectif en intensifiant l'observation et la sensibilisation du tri ;
- Continuer d'accroître les performances de tri pour valoriser au mieux les flux vers les éco organismes ;
- Poursuivre la mise à jour de la base tiers et notamment des usagers professionnels ;
- Poursuivre la politique de définition des besoins de prestations pour les professionnels et la mise en œuvre de la redevance spécifique qui leurs est associée ;
- Mettre en œuvre la décision de création d'un centre de transfert sur le territoire. Des échanges ont eu lieu avec Suez pour une implantation éventuelle sur leur site de Pagny sur Meuse. Objectifs : recrutement d'un maître d'œuvre en septembre et demande de subventions début 2025 ;
- Poursuite de la réflexion sur la séparation des flux nouveaux au sein des déchèteries ;

La section de fonctionnement : les dépenses

Charges à caractère général : Les charges à caractère général représentent 88% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces charges sont composées principalement des dépenses de prestations de services dans le cadre de la mise en oeuvre de la gestion des déchets et de frais de carburants. Avec la reprise en régie du vidage des bennes cartons/papiers, les prestations de service ont diminuées. En contrepartie, les frais de carburant ont augmentés.

Il est prévu le paiement de l'accès déchetterie Meuse Grand Sud sur 3 années (2022 – 2023 - 2024).

Les charges de fonctionnement vont encore s'accroître un peu compte tenu de l'inflation et révision des prix des marchés de sous traitance.

L'évolution des dépenses de fonctionnement sera liée aux conséquences des coûts de transfert et de transport suite à la fermeture du site d'enfouissement à Pagny sur Meuse lorsque les marchés seront relancés.

Charges de personnel Les charges de personnel seront semblables au budget 2023.

Autres charges de gestion courante : Compte tenu du nombre d'admissions en non-valeur, il est envisagé de prévoir 15 000€ et 10 000€ en créances éteintes.

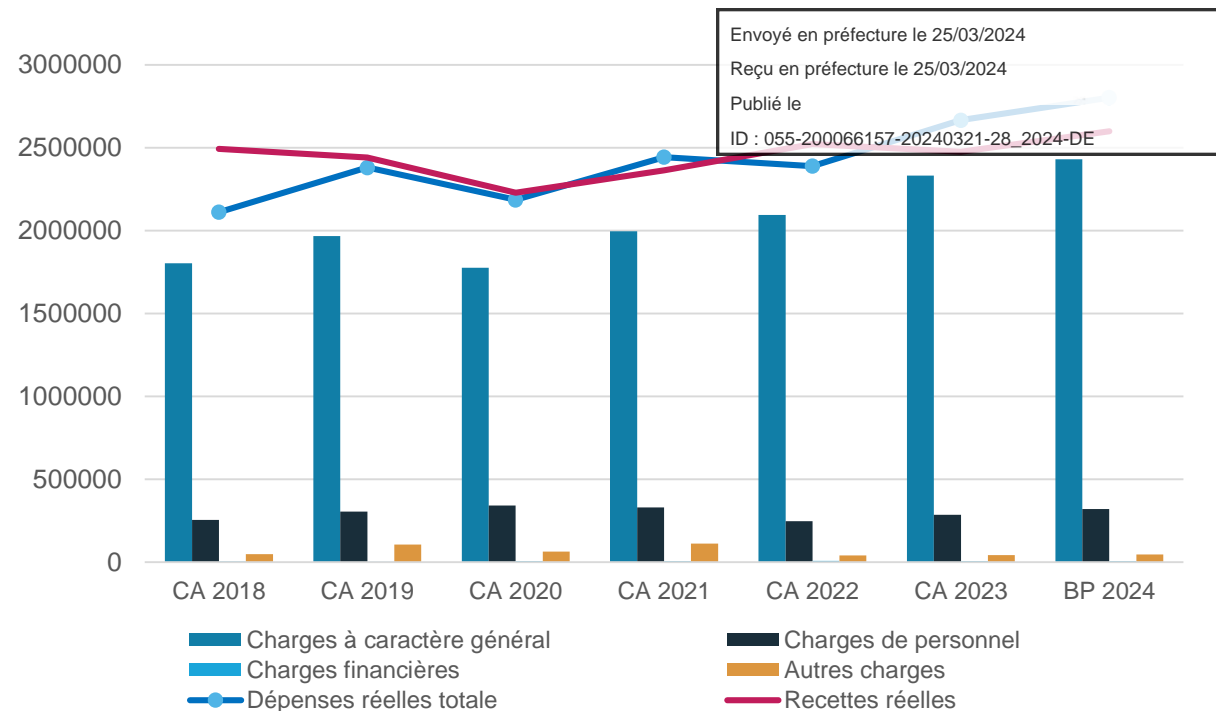
Charges financières Diminution progressive des intérêts

Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs) Il est prévu d'inscrire 5000€.

Il est prévu d'inscrire 20% des créances non recouvrées ayant plus de 2 ans

La section de fonctionnement : les recettes

En terme de soutien, il est prévu les mêmes recettes qu'en 2023



La section d'investissement : les dépenses

Il est prévu l'inscription de 40 000€ concernant la rémunération de maîtrise d'œuvre pour le site de transfert.

Immobilisations Les acquisitions de conteneurs (papiers/cartons et verres) ont été reportés sur 2024 compte tenu des délais de commande.

Emprunts Il reste deux emprunts : concernant la réorganisation du service et l'achat des camions.

La section d'investissement : les recettes

Il n'est pas attendu de subventions.

ORIENTATIONS DU BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Particularité : ce budget comprend également une part en comptabilité dite de stocks concernant les dépenses et recettes liées aux zones d'activité

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

Aménagements, zones d'activités :

Depuis l'exercice 2021, le Budget « Quartier Oudinot » est intégré au Budget Développement économique. Les dépenses et recettes relatives à l'aménagement des zones sont intégrés à la compta de stock sur un budget unique. Des écritures liées à la compta de stock et aux opérations à l'euro symbolique avec l'EPFL devront encore être régularisées. Des ventes actées en 2022- 2023 doivent être réalisées sur 2024 (vente 738 165€ SCI 3EK - 172 764€ Colvemat ZAE Lérrouville).

Les voiries définitives Zone du Seugnon comprenant les signalétiques de sécurité et de circulation ont été réalisées sur 2023. Les travaux de voirie nécessaires à l'entretien seront réalisés sur les zones de Tusey, Void et Pagny.

Une démarche de recherche de foncier économique à positionner et à réserver sera actée dans le projet de SCOT notamment par la requalification de friches afin de limiter la consommation foncière dans le cadre du ZAN.

La diffusion de la disponibilité d'une parcelle de taille significative sera effectuée auprès des acteurs régionaux nationaux et frontaliers de l'aménagement et de la gestion des projets immobiliers économiques.

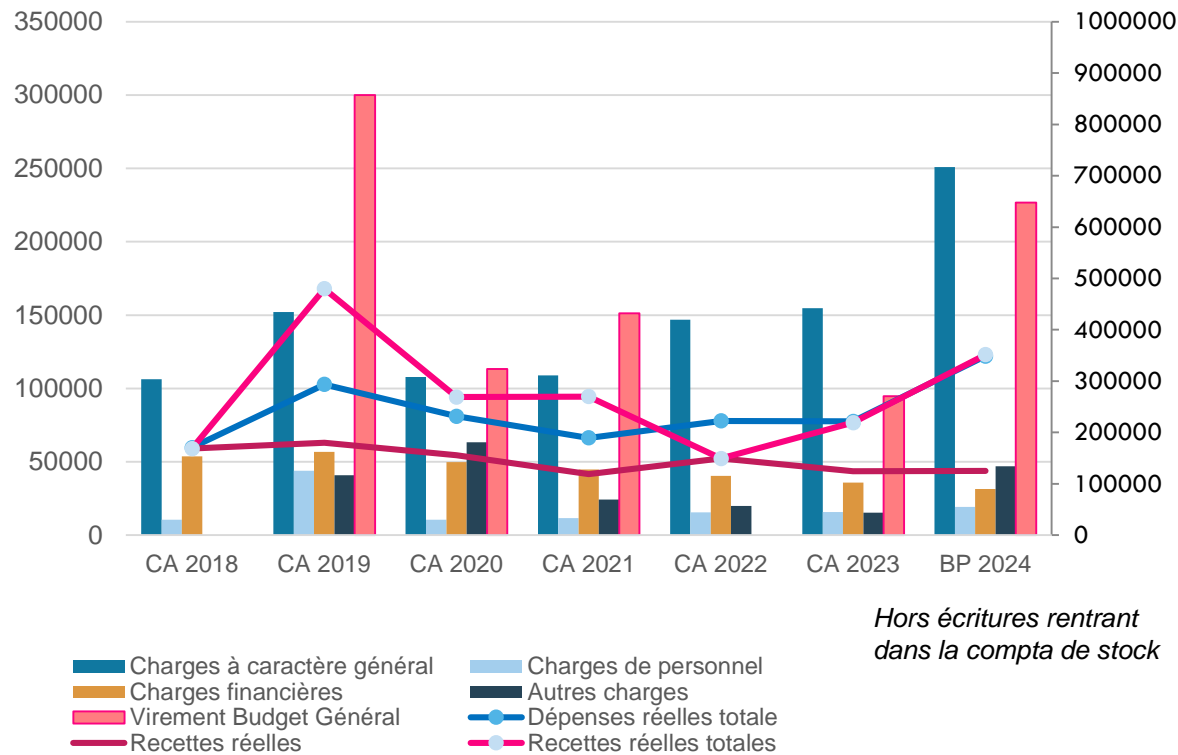
Il est prévu la recherche d'emprises foncières notamment de sites en reconversion potentielle en lien avec l'EPFE et prospection exogène pour la commercialisation des principales parcelles disponibles dans les zones d'activités

Politique animation commerciale et aides aux entreprises :

Communication sur le dispositif ACCOR

Il est prévu la poursuite de la mise en œuvre du règlement d'aides à l'investissement dans le cadre de la reprise et la création d'entreprises sur le territoire.

L'opération journée nationale du commerce de proximité pourra être éventuellement reconduite en 2024 en fonction des motivations et objectifs des communes concernées.



Section d'investissement : les dépenses

Il a été prévu de mettre chaque année 60 000€ pour l'aide à l'immobilier d'entreprises. Des crédits pour de l'investissement de voirie et de la signalétique seront prévus.

Section d'investissement : les recettes

Mise à part les écritures de compta de stock, il n'est pas attendu de recettes d'investissement.

Section de fonctionnement : les dépenses

Charges à caractère général : Il est prévu le maintien des charges à caractère général pour assurer l'entretien des zones d'activités et bâtiments.

Des crédits seront à nouveau prévus au 611 ou au 62875 en cas de sous-traitance pour le déneigement et le balayage des zones d'activités ou de conclusion de conventions de prestations avec les communes.

Les dépenses à l'article 6015, 6045 et 605 (aménagement de terrains, travaux et prestations de service) sont comptabilisés pour la compta de stock.

Charges de personnel : Il sera répercuté le coût des interventions des services techniques sur les différents bâtiments. Il est prévu des frais de personnel pour le nettoyage des locaux de la pépinière et la gestion des Zones. Compte tenu des revalorisations du SMIC et des indices, il est prévu une légère augmentation de ce chapitre.

Charges de gestion courantes : Comme chaque année, il est prévu le maintien du budget alloué à la politique en faveur du maintien du commerce et de l'artisanat.

Charges exceptionnelles : Des dépréciations équivalant à 20% de créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans seront inscrites le cas échéant. Sont inscrits en provision les loyers non payés du restaurant (29 000€ environs)

Section de fonctionnement : les recettes

Il est prévu la poursuite des locations des différents bâtiments ainsi que la poursuite de la commercialisation des dernières parcelles à construire dans les ZAE.

(réservation SCI 3EK au Quartier Oudinot 738 165€ HT et Colvemat 172 764€ HT ZAE Lérrouville). Le virement du budget général, nécessaire à cause des amortissements, est estimé à 225 000€ 94 726,67€ virés en 2023).

ORIENTATIONS DU BUDGET HEBERGEMENTS

régime de franchise en base de TVA.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les recettes concernent uniquement le Gite de Maillemont

Section de fonctionnement : les dépenses

Charges à caractère général

Outre l'inflation des prix des fluides et matières premières, il est prévu une diminution des dépenses de fonctionnement compte tenu de la restitution du Gite de Mécrin au 31.12.23.

Charges de personnel

Les dépenses de personnel seront diminuées de 30%.

Autres charges de gestion courante

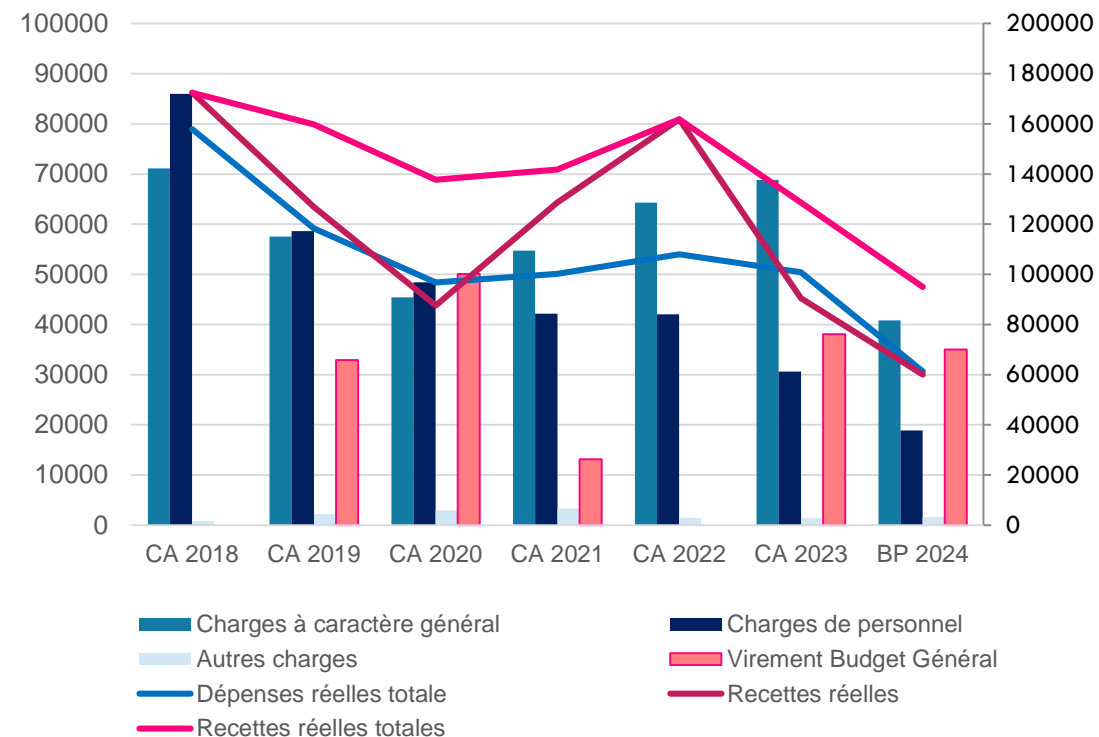
L'indemnité du vice-président affecté au tourisme est en partie affectée sur le budget hébergement (20%).

Section de fonctionnement : les recettes

La prise en charge du déficit par le budget général est due aux amortissements et dépend des recettes locatives perçues. En 2021, l'équilibre financier était proche (13 102€ ont été virés). En 2022 158 000€ ont été perçus sur les 120 000 budgétés.

L'année 2023 a été marquée par la cession de la Villasattel à la commune d'Euville au 1^{er} avril 2024. 90 000€ de recettes ont été perçus sur les 100 000€ budgétés. 38 000€ ont été virés du budget général. Pour 2024, les recettes seront constituées uniquement des locations du Gite de Maillemont. 60 000€ sont prévues.

Du fait des amortissements il sera budgété un virement de 35000€ du budget général.



Section d'investissement :

Il n'est pas prévu de gros investissements. Des petits investissements seront réalisés le cas échéant

Les recettes proviennent des amortissements.

ORIENTATIONS DU BUDGET GENDARMERIE

Il s'agit d'un budget assujéti à la TVA (budget HT, récupération de la TVA).

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

Section de fonctionnement : les dépenses

Les dépenses de fonctionnement seront sensiblement les mêmes.

Il est constaté une légère diminution des intérêts d'emprunts du fait de l'amortissement.

Il sera prévu quelques crédits en cas de nécessité d'entretien du bâtiment.

Section de fonctionnement : les recettes

Le bail a été renouvelé en 2023. Les recettes (revenus des loyers) ont été révisées.

Comme les années antérieures, il sera prévu un virement du budget principal (29 000€ estimés).

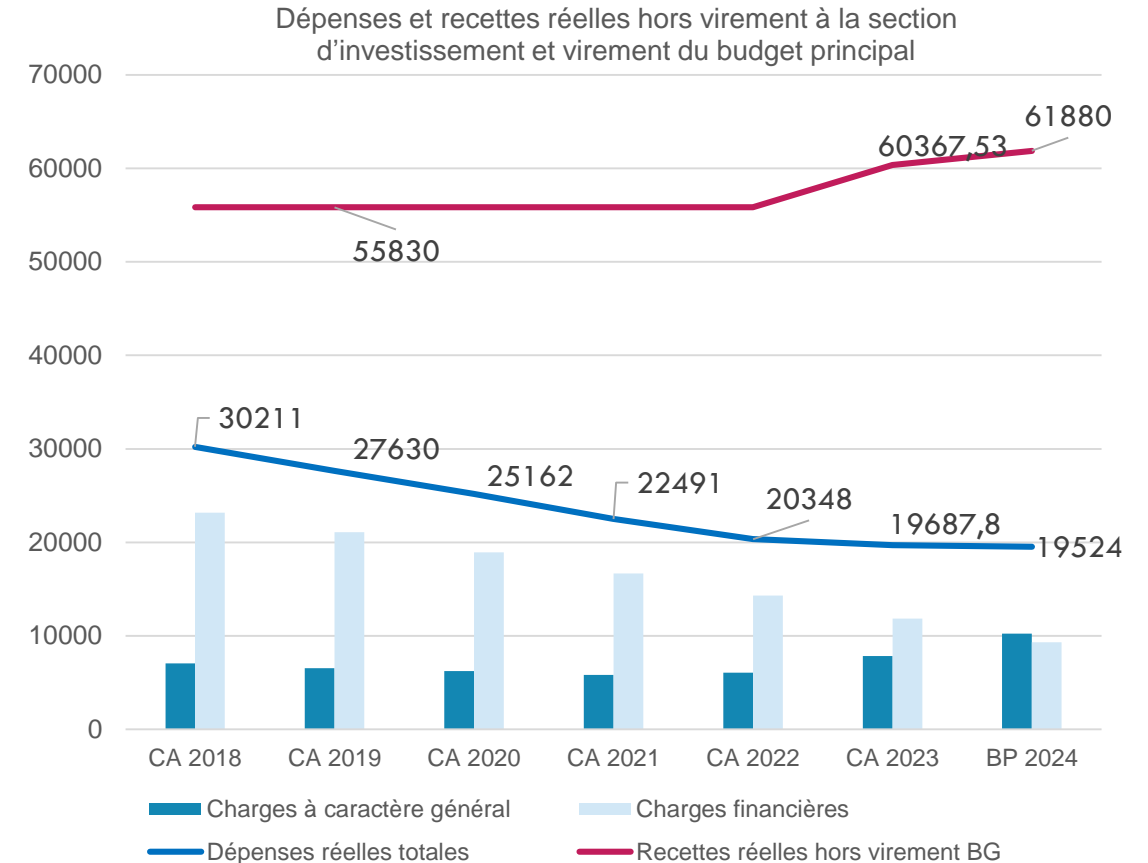
Section d'investissement : les dépenses

En investissement, les dépenses concerneront, comme les autres années, le remboursement du capital de l'emprunt (61300€). Du fait de l'amortissement constant, celui-ci augmente.

Il sera prévu quelques milliers d'euros en cas de nécessité d'investissement du bâtiment (changement pièces sur pompe à chaleur).

Section d'investissement : les recettes

Comme les années antérieures, il sera prévu un virement de la section de fonctionnement



ORIENTATIONS DU BUDGET SPANC

Il s'agit d'un budget assujéti à la TVA (budget HT, récupération de la TVA).

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

Section de fonctionnement : les dépenses

Charges à caractère général

Le SPANC assure le contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées. Le marché de prestations de vidange des dispositifs d'assainissement non collectifs a été relancé sur tout le territoire avec un seul prestataire.

Charges de personnel

Les charges de personnel représentent un ETP réparti sur 3 agents. Un agent est affecté à 30% pour le suivi administratif et la gestion du service de vidange. Un autre agent effectue les diagnostics SPANC lors des ventes immobilières ainsi que les contrôles de conception. Des contrôles de bon fonctionnement seront effectués 2 journées par semaine soit 0,5 ETP.

Autres charges de gestion courante

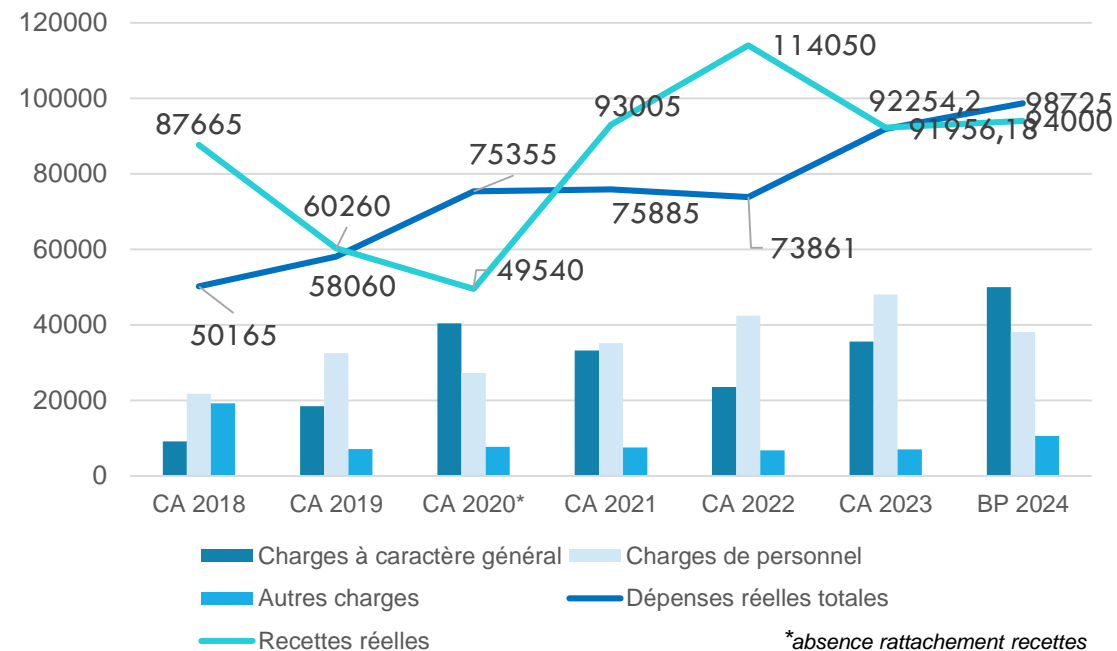
Comme les années précédentes, l'indemnité de l'élu sera imputée totalement sur ce poste. Il sera prévu des crédits pour les créances éteintes et des créances admises en non-valeur (450€). Compte tenu des annulations potentielles de facturation des redevances, il sera prévu des annulations sur exercices antérieurs au chapitre 67 – article 673 (2000€). Des provisions seront inscrites au budget.

Section d'investissement

Une réserve sera prévue en cas de petits investissements.

Section de fonctionnement : les recettes

La quasi-totalité des recettes de fonctionnement proviennent des redevances d'assainissement et des prestations de vidanges et dans une moindre mesure des diagnostics dans le cadre de cessions immobilières. Les recettes seront légèrement en hausse pour 2023 (conventionnements) mais sont appelées à avoir un caractère constant. Les dépenses peuvent être irrégulières compte tenu du différé de réalisation de prestations qui peuvent intervenir dans le cadre des conventions d'entretien. Il en est de même pour les prestations de bon fonctionnement effectuées selon une périodicité allant jusqu'à 7 ans. Cela peut amener l'exercice comptable à être déficitaire ou excédentaire d'une année sur l'autre.



STRUCTURE DE LA DETTE

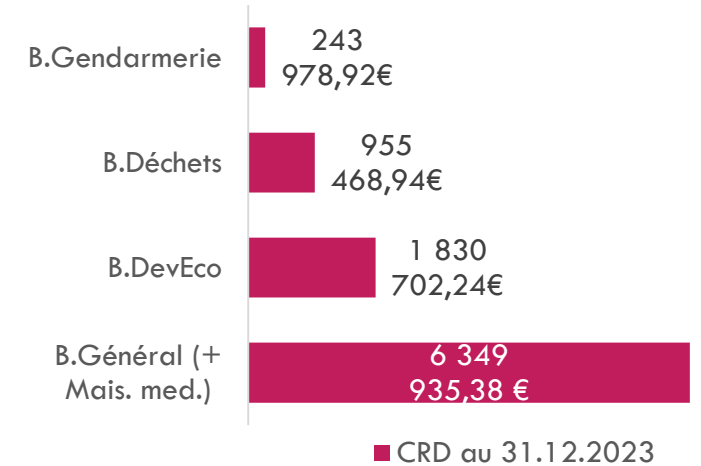
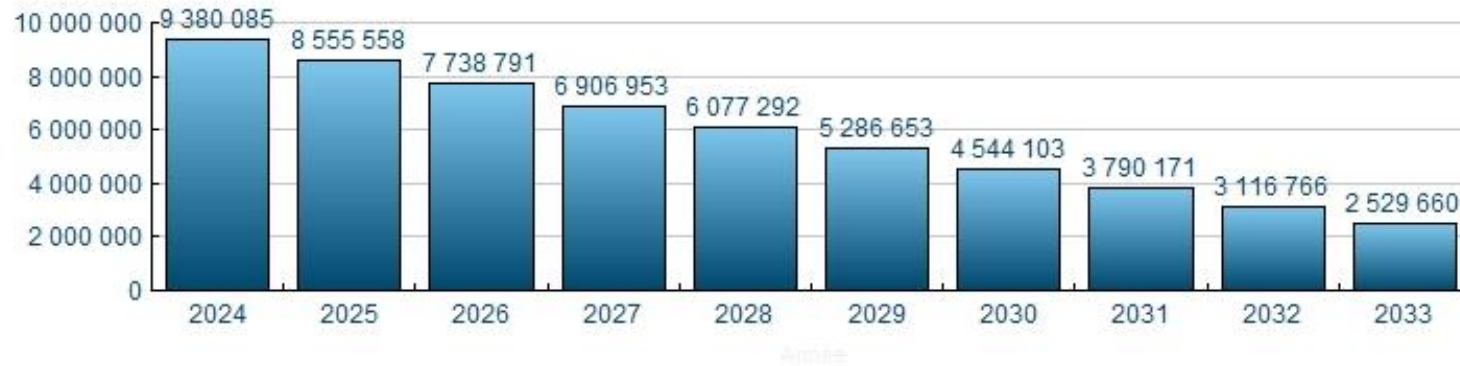
Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

Emprunts contractés — situation au 1er janvier 2024

En consolidé, au 1er janvier 2024, la Communauté de Communes détient 17 emprunts pour un total emprunté de 15 606 235€

Capital restant dû et annuités

Au 1^{er} janvier 2024, l'état de la dette est de 9 380 085,48€ de reste à payer en capital et 906 307,65€ en intérêts.



En 2024, il est prévu de contracter un emprunt pour la construction du CTI (minimum 771 937€ selon le plan de financement)

Budget Général									
Organisme prêteur/Objet	Date d'échéance	Montant emprunté	CRD au 31.12.23	IRD au 31.12.23	Emprunts 2024			CRD au 31.12.24	IRD au 31.12.24
					Capital 2024	Intérêt 2024	Annuité		
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG	30/06/2024	160 000,00	6 188,13 €	115,60 €	6 188,13 €	115,60 €	6 303,73 €	0,00 €	0,00 €
CARRIERES EUVILLE									
BANQUE POSTALE	01/01/2037	900 000,00	626 805,28 €	67 776,15 €	42 954,62 €	9 466,62 €	52 421,24 €	583 850,66 €	58 309,53 €
BORDS DE MEUSE									
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG	30/06/2037	500 000,00	352 558,21 €	34 980,38 €	23 895,84 €	4 810,72 €	28 706,56 €	328 662,37 €	30 169,66 €
2E TRANCHE ECOLE BORDS DE MEUSE									
CAISSE D EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE	30/09/2031	850 000,00	423 647,73 €	82 775,71 €	46 571,57 €	18 773,39 €	65 344,96 €	377 076,16 €	64 002,32 €
POLE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE VAL DES COULEURS NORD									
CAISSE D EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE	25/06/2024	255 000,00	8 500,00 €	130,69 €	8 500,00 €	130,69 €	8 630,69 €	0,00 €	0,00 €
CREATION INFRASTRUCTURE SCOLAIRE MAXEY									
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG -	30/04/2038	2 500 000,00	1 880 611,93 €	200 613,80 €	117 820,99 €	25 711,81 €	143 532,80 €	1 762 790,94 €	174 901,99 €
Centre Aquatique									
CREDIT MUTUEL AGENCE DE SAINT DIZIER	31/03/2038	2 500 000,00	1 851 310,87 €	194 031,63 €	118 233,36 €	25 299,44 €	143 532,80 €	1 733 077,51 €	168 732,19 €
Centre Aquatique									
LA BANQUE POSTALE	01/02/2034	340 000,00	248 928,55 €	9 670,86 €	24 285,72 €	1 774,68 €	26 060,40 €	224 642,83 €	7 896,18 €
Chaufferie Centre Aquatique									
CREDIT AGRICOLE	10/11/2035	671 050,00	536 839,96 €	19 400,08 €	44 736,68 €	3 068,38 €	47 805,06 €	492 103,28 €	16 331,70 €
Fibre									
CAISSE D EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE	10/10/2033	690 000,00	406 830,91 €	80 353,49 €	34 375,48 €	14 342,96 €	48 718,44 €	372 455,43 €	66 010,53 €
MAISON DE SANTE A VOID									
CAISSE D EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE	25/01/2024	350 000,00	7 713,81 €	77,05 €	7 713,81 €	77,05 €	7 790,86 €	0,00 €	0,00 €
MAISON MEDICALE VAUCOULEURS									
Total		10 387 100,00	6 349 935,38 €	689 925,44 €	475 276,20 €	103 571,34 €	578 847,54 €	5 874 659,18 €	586 354,10 €

Budget Déchets									
Organisme prêteur/Objet	Date d'échéance	Montant emprunté	CRD au 31.12.23	IRD au 31.12.23	Emprunts 2024			CRD au 31.12.24	IRD au 31.12.24
					Capital 2024	Intérêt 2024	Annuité		
CREDIT AGRICOLE REORGANISATION GESTION DES DECHETS	01/01/2035	790 000,00	592 499,95 €	27 255,00 €	52 666,68 €	4 582,00 €	57 248,68 €	539 833,27 €	22 673,00 €
CREDIT AGRICOLE CAMIONS DECHETS	10/10/2031	452 135,00	362 968,99 €	5 264,03 €	44 817,50 €	1 211,62 €	46 029,12 €	318 151,49 €	4 052,41 €
Total		1 242 135,00 €	955 468,94 €	32 519,03 €	97 484,18 €	5 793,62 €	103 277,80 €	857 984,76 €	26 725,41 €

Budget Développement économique									
Organisme prêteur/Objet	Date d'échéance	Montant emprunté	CRD au 31.12.23	IRD au 31.12.23	Emprunts 2024			CRD au 31.12.24	IRD au 31.12.24
					Capital 2024	Intérêt 2024	Annuité		
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG PEPINIERE	30/11/2028	697 000,00	275 579,12 €	27 163,04 €	51 185,01 €	9 363,35 €	60 548,36 €	275 579,12 €	17 799,69 €
CREDIT MUTUEL AGENCE DE STRASBOURG BATIMENT RELAIS ET RESTAURANT	31/12/2030	1 000 000,00	497 448,55 €	30 304,69 €	67 602,31 €	7 791,05 €	75 393,36 €	429 846,24 €	22 513,64 €
CREDIT MUTUEL QUARTIER OUDINOT	30/06/2037	1 500 000,00	1 057 674,57 €	104 941,20 €	71 687,50 €	14 432,18 €	86 119,68 €	985 987,07 €	90 509,02 €
Total		3 197 000,00 €	1 830 702,24 €	162 408,93 €	190 474,82 €	31 586,58 €	222 061,40 €	1 691 412,43 €	130 822,35 €

Budget Gendarmerie									
Organisme prêteur/Objet	Date d'échéance	Montant emprunté	CRD au 31.12.23	IRD au 31.12.23	Emprunts 2024			CRD au 31.12.24	IRD au 31.12.24
					Capital 2024	Intérêt 2024	Annuité		
CREDIT AGRICOLE GENDARMERIE VAUCOULEURS	01/09/2027	780 000,00	243 978,92 €	21 454,25 €	61 292,71 €	9 489,41 €	70 782,12 €	182 686,21 €	11 964,84 €
Total		780 000,00 €	243 978,92 €	21 454,25 €	61 292,71 €	9 489,41 €	70 782,12 €	182 686,21 €	11 964,84 €
Total GENERAL		15 606 235,00	9 380 085,48 €	906 307,65 €	824 527,91 €	150 440,95 €	974 968,86 €	8 606 742,58 €	755 866,70 €

Gestion de l'encours de la dette

Encours de la dette (ratio dette totale / habitant) – 23 133 hab population DGF 2023

Budget général :

	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21	31.12.22	31.12.23	31.12.24*
Encours de la Dette	7 893 185,84 €	7 437 564,09 €	7 966 937,93 €	7 426 549,97 €	6 885 859,35 €	6 349 935,38 €	5 874 659,18 €
Encours dette par habitants	341,21 €	321,51 €	344,40 €	321,04 €	297,66 €	274,50 €	253,95 €

Budgets consolidés :

	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21	31.12.22	31.12.23	31.12.24*
Encours de la Dette	12 091 566,50 €	11 203 766,36 €	12 042 127,76 €	11 489 842,39 €	10 437 855,40 €	9 380 085,48 €	8 606 742,58 €
Encours dette par habitants	522,70 €	484,32 €	520,56 €	496,69 €	451,21 €	405,49 €	372,05 €

L'endettement de la collectivité est à rapprocher du volume d'équipement réalisé pour développer le territoire et renforcer son attractivité mais aussi des investissements productifs de recettes ou non. Ces investissements participent pleinement à la volonté de la collectivité de redynamiser le territoire et favoriser ainsi le développement économique et le service à la population.

	31.12.20	31.12.21	31.12.22	31.12.23	31.12.24*
Encours de la dette pour les investissements productifs de recettes (Gendarmerie, Maisons médicales, Pépinière, Restaurant et Bâtiment Relais)					
Encours de la Dette	2 122 361,56 €	1 899 568,41 €	1 669 388,70 €	1 431 551,31 €	1 260 567,00 €
Encours dette par habitants	91,75 €	82,12 €	72,16 €	61,88 €	54,49 €
Encours de la dette concernant des équipements et services financés par la fiscalité (écoles et périscolaires, Centre Aquatique, Chaufferie, Fibre)					
Encours de la Dette	7 464 197,86 €	6 954 594,50 €	6 418 872,18 €	5 935 390,66 €	5 502 203,75 €
Encours dette par habitants	322,66 €	300,64 €	277,48 €	256,58 €	237,85 €
Encours de la dette concernant un service public industriel et commercial financé par une redevance (Déchets)					
Encours de la Dette	766 606,87 €	1 155 458,38 €	1 052 796,61 €	955 468,94 €	857 984,76 €
Encours dette par habitants	33,14 €	49,95 €	45,51 €	41,30 €	37,09 €
Encours de la dette financée par des cessions foncières et immobilières (Quartier Oudinot, ZAE)					
Encours de la Dette	1 688 961,47 €	1 480 221,10 €	1 296 797,91 €	1 057 674,57 €	985 987,07 €
Encours dette par habitants	73,01 €	63,99 €	56,06 €	45,72 €	42,62 €

*Chiffres basés sur l'absence d'emprunts contractés en 2024

Capacité de désendettement

Ratio qui mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette.

Encours de la dette/épargne brute

Épargne brute (capacité d'autofinancement) : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, intérêts compris.

Taux d'épargne brute* : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement.

Part des recettes de fonctionnement :

⇒ qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir) ;

⇒ qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

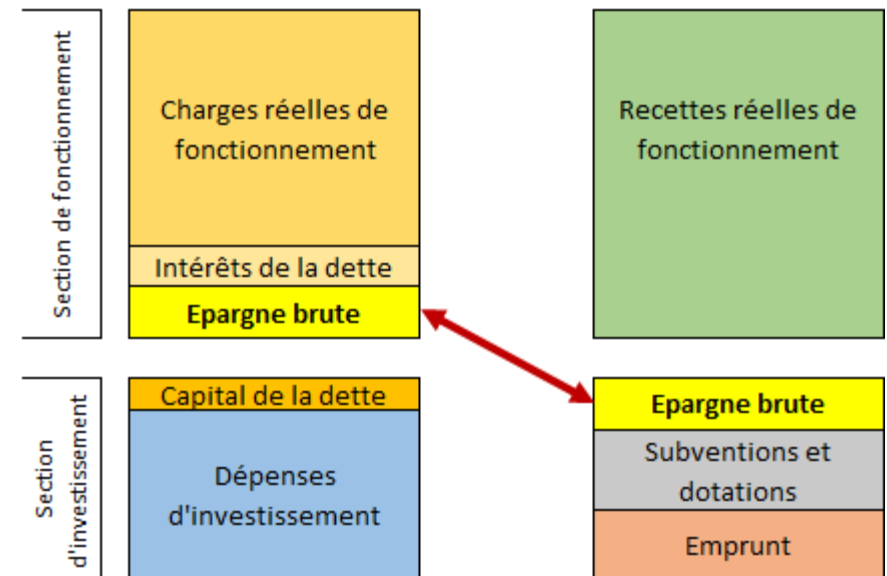
Capacité d'Autofinancement Nette = CAF brute - remboursement en capital de la dette.

**Ce ratio doit être apprécié en tendance par rapport à d'autres collectivités similaires et selon la nature des compétences exercées.*

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

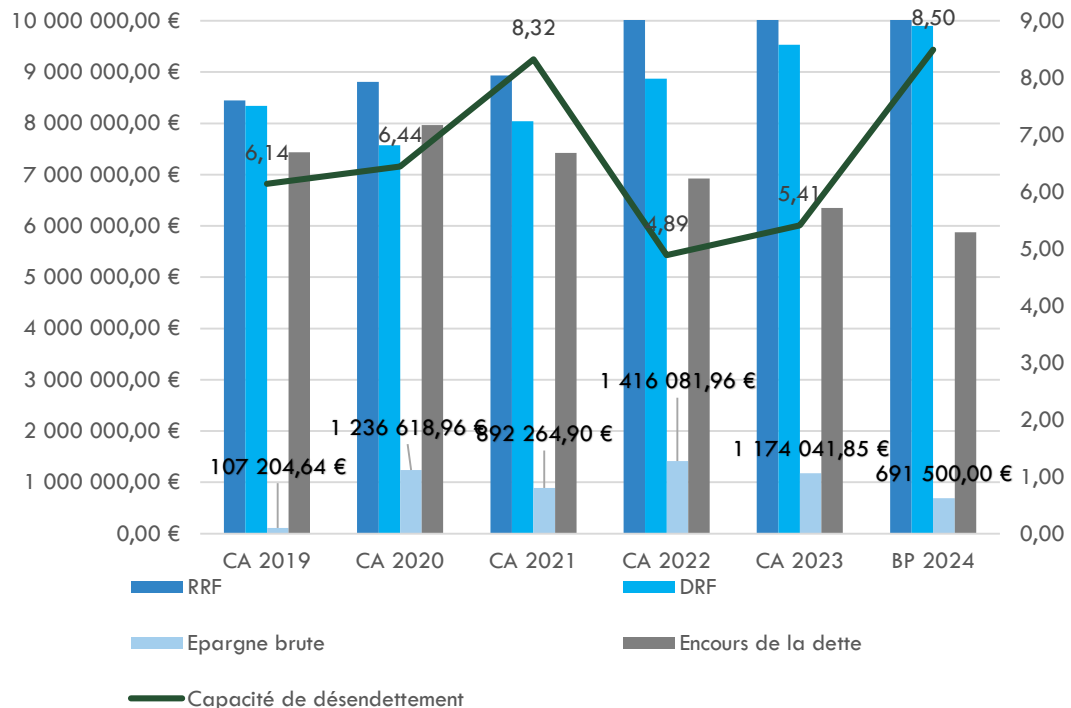
En combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?

L'équilibre sectionnel

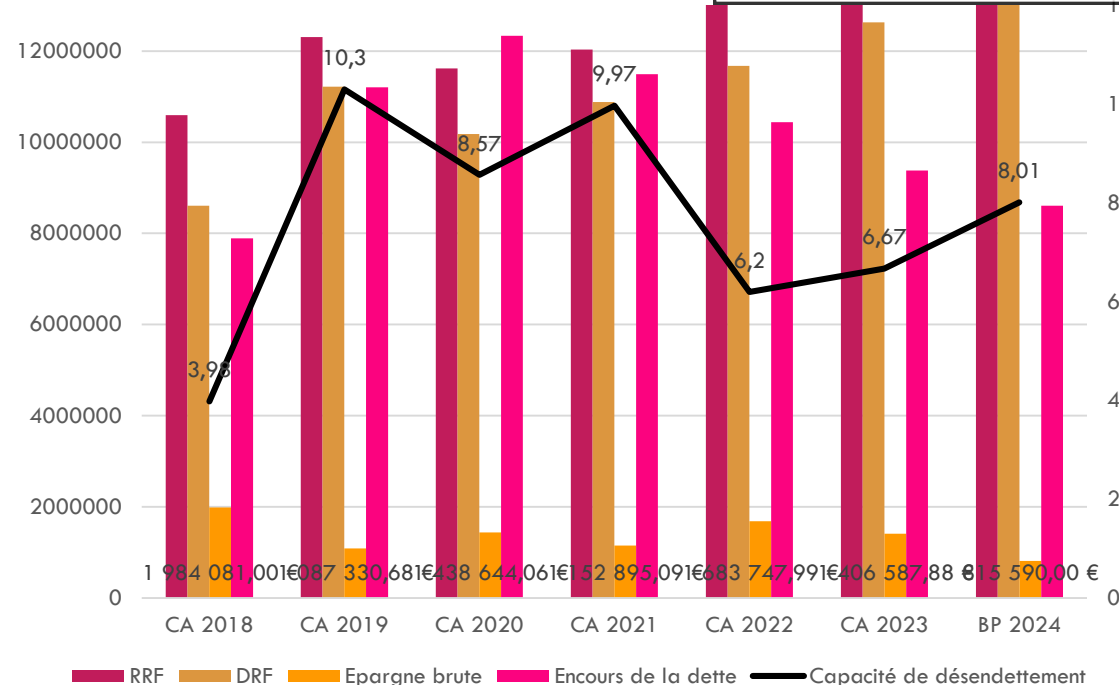


NB : Le calcul de l'autofinancement se fait sur la base des recettes réelles, il ne prend donc pas en compte des éventuels excédents des années antérieures qui auraient eu pour effet de « gonfler » une section ni les opérations d'ordre, mais uniquement des recettes qui ont été réellement perçues et des dépenses réellement effectuées.

Endettement Budget Général en euros



Endettement Budgets consolidés hors zones d'activités en euros



On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

Cette année la capacité de désendettement sur l'ensemble des budgets est satisfaisante et s'établit à 6,67 ans en 2023. Cependant, une vigilance particulière devra être apportée les prochaines années compte tenu des investissements à venir (CTI et écoles) et de l'augmentation progressive des dépenses de fonctionnement (notamment les charges de personnel suite aux revalorisations indiciaires) liées aux futurs services et à l'inflation.

Capacité d'autofinancement nette

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Epargne Brute	1 829 k€	1 087 k€	1 439 k€	1 153k€	1 684k€	1 406 k€	1 075 k€
Remboursement du capital de l'emprunt	690 k€	888 k€	950 k€	1 004 k€	1 052k€	1 058k€	825k€
Epargne Nette	1 139 k€	199 k€	489 k€	151 k€	632 k€	348 k€	250 k€

L'autofinancement a principalement été dégagé sur le budget général. Sur tous les budgets hormis le budget Déchets, les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement.

Cette année, la section de fonctionnement des budgets annexes Développement économique, Hébergements et Gendarmerie ont du être compensées par un virement du budget général.

L'épargne nette est fluctuante selon le fonctionnement des différents exercices. La capacité d'investissement qui en résulte nécessite de prioriser les investissements.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste indispensable pour présenter une épargne et contenir l'endettement de la CCCVV.

ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

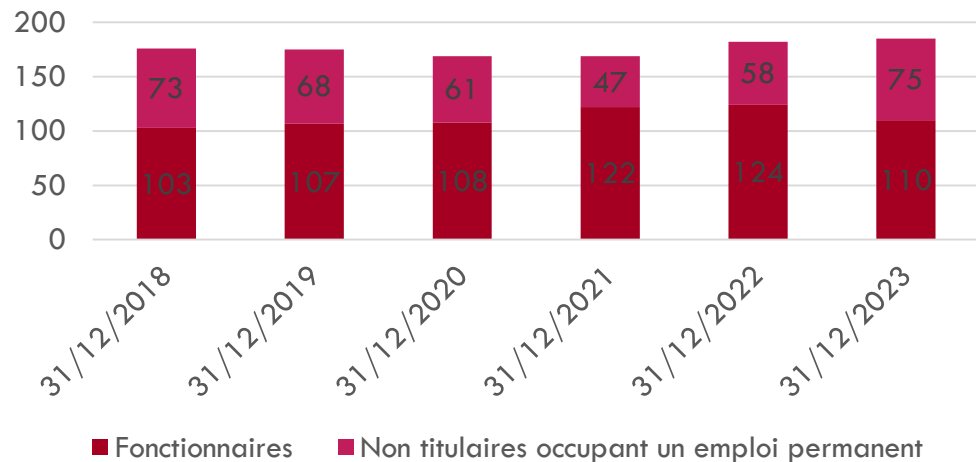
**La CC CVV poursuit sa politique d'organisation de ses services afin de conforter et de maintenir la qualité des services, le travail sur le recrutement et la formation des agents sera poursuivi ;
Il sera procédé aux recrutements nécessaires en temps voulu en fonction des activités des services et des compétences.**

DONNÉES SYNTHÉTIQUES CONCERNANT LE PERSONNEL INTERCOMMUNAL

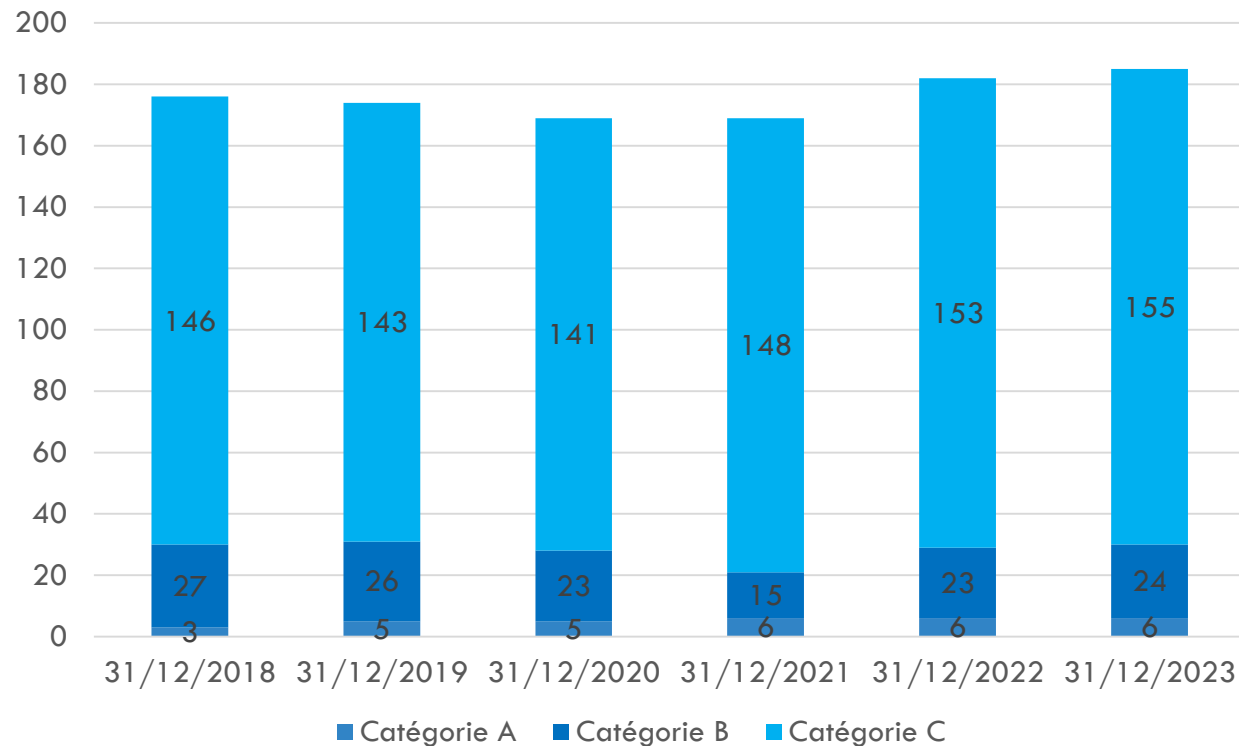
Envoyé en préfecture le 25/03/2024
 Reçu en préfecture le 25/03/2024
 Publié le
 ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

Effectifs titulaires et non titulaires occupant un emploi permanent

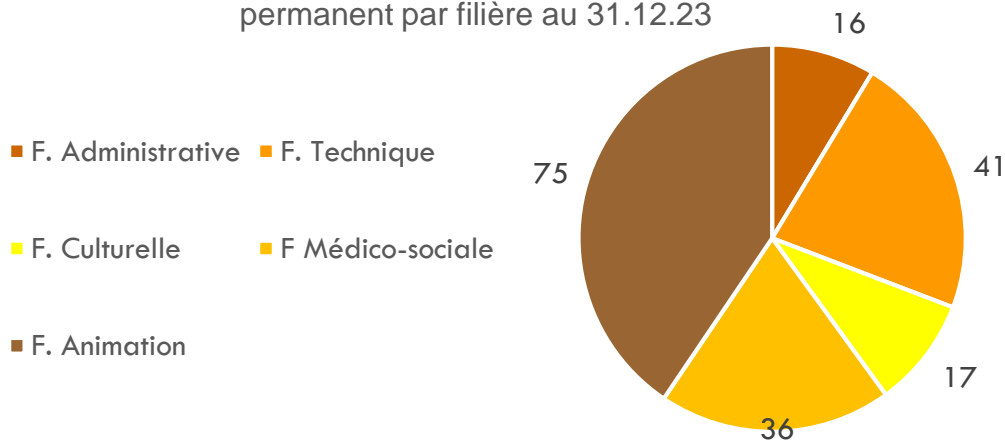
STRUCTURE DES EFFECTIFS



Effectifs titulaires et non titulaires occupant un emploi permanent par catégorie



Effectif titulaires et non titulaires occupants un emploi permanent par filière au 31.12.23

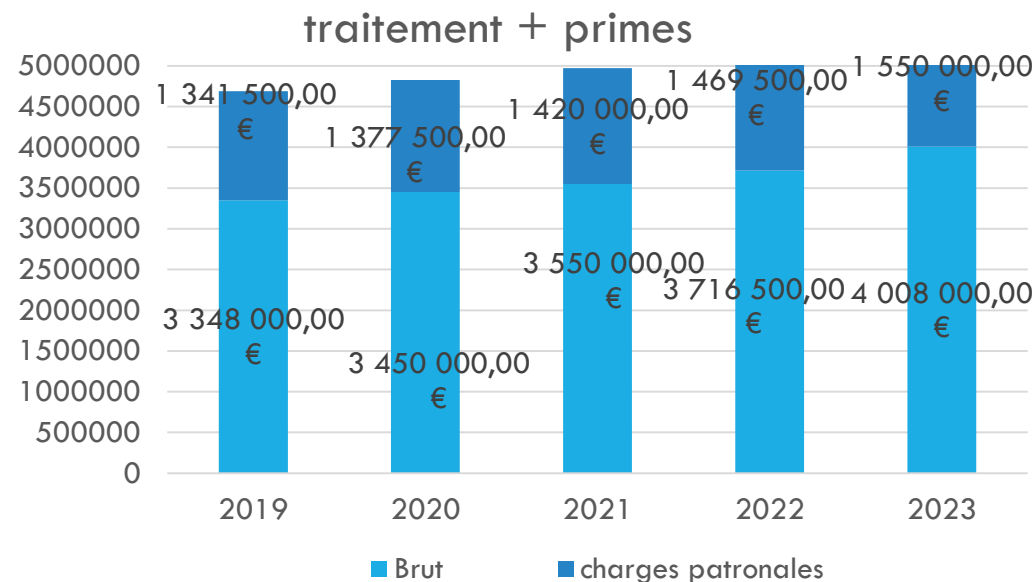


Dépenses de personnel

En consolidé et tous budgets confondus, les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12) 2023 ont été de 5 554 354,45€ soit **43,97% des dépenses réelles de fonctionnement totales (42,15% en 2022)**.

Il y a une augmentation annuelle de 3% des dépenses de personnel entre 2019 et 2021, 4% entre 2021 et 2022 et 7% entre 2022 et 2023. Cette augmentation est due notamment à la revalorisation du point d'indice et du SMIC (par deux fois). Les atténuations de charge, c'est à dire les recettes récupérées sur les dépenses de personnel (indemnités journalières) ont été au total de € (budget général principalement). De plus, les mises à disposition de personnel de la CC et exécution de prestations techniques vers d'autres collectivités ont représentés des récupérations de recettes de € (espaces verts, eau et assainissement)

Total rémunération brute 2023	4 008 320€
dont traitement brut indiciaire	2 963 628€
dont primes et indemnités	390 997€
dont NBI	20 048€
charges patronales	1 549 963€



Masse salariale (012) par budgets

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget Général	3,47 M €	4,3 M €	4,44 M €	4,56 M €	4,84 M €	5,17 M €
Budget Déchets	255k €	303 k €	340,7 k €	330 k €	247 k €	285 k €
Budget Développement Economique	10,5 k €	44 k €	10,4k €	11,5 k €	15,5k €	15,8 k €
Budget Hébergements	86 k €	58,6 k €	48,4 k €	42,1 k €	42,1k €	30,6 k €
Budget Spanc	21,8 k €	32,5 k €	27,3 k €	35,1 k €	42,5 k €	48,05 k €

Les agents sont principalement affectés au budget général.
 Le service enfance jeunesse éducation regroupe la majorité des agents de la collectivité.

Deuxième budget employant du personnel, le budget Déchets regroupe principalement des agents techniques affectés dans les déchèteries et dans la mise en œuvre de la régie relative aux rotations de bennes et le papier cartons en régie depuis 2022.

Durée effective du travail

Le temps de travail est de 35 heures par semaine soit 1607 heures effectives par an (151,67 heures par mois).

Les agents ont la possibilité d'effectuer leur temps de travail hebdomadaire sur 4,5 jours, après accord de l'Autorité territoriale sous réserve de nécessité de service.

Moyenne du temps de travail 2023 :

La durée hebdomadaire moyenne au sein de la CC-CVV est de 25h60.

274 694 heures rémunérées en 2023 (tous statuts et contrats confondus, 271 992,94 en 2022)

Avantages sociaux

Le règlement politique sociale prévoit notamment :

- Le remboursement de certaines prestations sur justificatifs
- L'attribution de TICKETS RESTAURANTS : (120 tickets restaurant par an d'une valeur de 4€. Prise en charge 50% par la collectivité) : Il est envisagé en 2024 de passer à **144 tickets avec une valeur de 5€ pour une participation employeur de 60%**.
- La PARTICIPATION PREVOYANCE : L'employeur participe à hauteur de 15€ / mois / agent à temps complet pour une offre labellisée. Proratisation en fonction de la durée hebdomadaire de travail. **En 2024, il est envisagé une participation de 20€** (proratisation par palier selon le temps de travail)
- La PARTICIPATION SANTE : L'employeur participe à hauteur de 20€ / mois / agent à temps complet pour une offre labellisée + 10€ / ayant droit (enfant). Proratisation en fonction de la durée hebdomadaire de travail. **En 2024, il est envisagé une participation de 25€ + 15€/ ayant droit** (proratisation par palier selon le temps de travail)

96 agents concernés en 2023 : 66 795,84€.
Les dépenses sont similaires à 2022
(66 317,30€ en 2019 ; 58 647,88€ en 2020 ;
65 498,29€ en 2021; 66 575,29€ en 2022)

Billetterie et Loisirs	4 920,39€	Tickets restaurant	28 310€
Gratifications (garde d'enfants, retraite, naissance, mariage)	4 778,94€	Prévoyance	6 735,92€
Enfants (rentrées scolaires, ALSH, séjour)	5 147,04€	Santé	13 650€
Vacances familiales	3 253,55€	Total	66 575,29 €

RAPPORT SUR LA MUTUALISATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COMMERCY-VOID-VAUCOULEURS ET LES COMMUNES MEMBRES

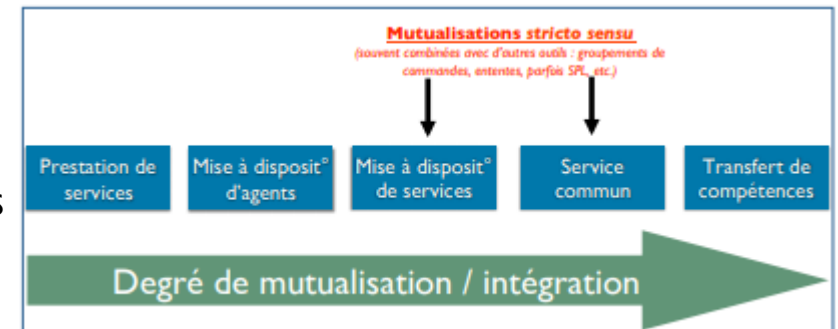
La mutualisation des services et des moyens recoupe différents dispositifs tendant à la rationalisation des dépenses et à la réalisation d'économies d'échelle. Elle peut s'appréhender tant au travers des règles applicables aux transferts de compétences que dans un cadre conventionnel.

Il peut s'agir :

- **de la simple prestation de services contre remboursement de frais** au profit des communes pour des tâches juridiques, financières, techniques... Ce système s'avère très répandu.
- **de la mise à disposition d'agents** qui permet de faire en sorte qu'un agent se partage entre deux entités mais en restant rattaché à une collectivité d'origine avec l'accord de l'agent. Ce système tend à être moins employé désormais au profit d'une mise à disposition de service, plus souple et globale. Mais il demeure utilisé notamment pour des fonctions de direction générale.
- **de la mise à disposition de services** : des services entiers de la communauté, en tout ou partie, sont mis à la disposition (selon des modalités souples et sans que les agents puissent s'y opposer) des communes contre remboursement de frais.

Il est possible aussi d'utiliser ce régime dans le sens de la commune vers la communauté, mais uniquement quand des agents communaux travaillent sur des tâches non entièrement intercommunalisées (exemple : transfert des voiries ZAE mais entretien des voiries exécuté par les agents communaux contre remboursement de frais).

des services communs : système plus intégré ou des services entiers de la communauté, voire tous les services de la communauté — en dehors des compétences transférées — , servent aussi en tout ou partie de services pour la commune volontaire à cet effet, et ce contre remboursement de frais.



Prestations de services – mutualisation descendante

Convention de mise à disposition de matériel aux communes (Délibération n° 120-2018 du 09/07/2018)

Dans le cadre de la convention de prestation des services techniques aux communes, il a été intégré la mise à disposition de matériel qui serait uniquement utilisé par les agents de la CC CVV avec les tarifs suivants :

	Forfait Journalier	ou détail
Bruleur Ripagreen	40 €	6€/h
Taille-haie thermique	10 €	ou 20€ si fourniture carburant
Tondeuse/débroussailleuse Kiva Orion VR	20 €	ou 35€ si fourniture carburant
Débroussailleuse à dos ECHO 42cc	15 €	ou 30€ si fourniture carburant
Véhicule Expert 3mc	20€/jour	0,50€/km
Nettoyeur Haute pression	10 €	6€/h

2021 : 30914€ de prestations techniques (espaces verts) ont été facturées auprès de 5 communes (Reffroy, Marson sur Barboure, Méliny le Grand, Pagny sur Meuse, Broussey en Blois).

2022 : 37070€ de prestations techniques (espaces verts) ont été facturées auprès de 5 communes (Reffroy, Marson sur Barboure, Méliny le Grand, Pagny sur Meuse, Broussey en Blois).

2023 : 48038.50€ de prestations techniques (espaces verts) ont été facturées auprès de 6 communes (Reffroy, Marson sur Barboure, Méliny le Grand, Pagny sur Meuse, Broussey en Blois, Naives en Blois).

Convention de prestations de service pour le contrôle des bornes incendie (Délibérations n° 121-2018 du 09/07/2018 et n°180-2018 du 14/11/2018)

Au titre de son pouvoir de police, le maire doit s'assurer de la suffisance des moyens de lutte contre l'incendie ; que cette obligation recouvre en particulier celle de veiller à la disponibilité et au fonctionnement des points d'eau pour l'alimentation des services d'incendie et de secours,

Aussi les points d'eau doivent être périodiquement contrôlés et entretenus, la loi oblige les collectivités à s'assurer du bon état de fonctionnement des hydrants au moyen d'un contrôle annuel.

Jusqu'à maintenant le SDIS opérait ce contrôle (alors même qu'il n'était pas compétent) mais il a décidé de ne plus les effectuer à compter de 2018.

Il a été validé la mise en oeuvre et la signature d'une convention de prestation de service avec les communes intéressées pour une prestation de service de la CC CVV pour opérer les contrôles par les agents techniques intercommunaux et du matériel qui sera acquis par la structure intercommunale.

2020 : 30 bornes contrôlées pour 600€ (2 communes)

2023 : 193 bornes contrôlées pour 3860€ (23 communes)

Convention de gestion des services eau et assainissement (Délibération n°56bis-2019 du 13/03/2019)

La commune de Void Vacon et le SIVU des 7 Ponts ont sollicité la CC afin d'étudier la possibilité de mettre en place d'une convention de gestion eau et assainissement du fait de la fin de leur contrat d'affermage avec leur prestataire fin 2019.

Le conseil a autorisé la signature d'une convention de gestion des services eau et assainissement avec la commune de Void Vacon et le SIVU des 7 Ponts (communes de Vaucouleurs et de Chalaines) d'une durée de 6 ans du 01/01/2020 au 31/12/2025.

La CC accomplit depuis le 1^{er} janvier 2020 toutes les missions relatives au service : suivi régulier du fonctionnement, suivi des travaux, maintenance, relevé de compteurs, facturation, mouvement dans les abonnements, marchés, établissement du rapport annuel...

Toutes les dépenses sont à la charge de la commune et du SIVU. Les communes valident les devis et paient en direct toutes les factures de travaux et achat de fournitures.

La CC facture chaque année à la commune et aux syndicats les frais de gestion (rémunération, frais de déplacement, astreintes, bureau, reprographie, logiciel...).

2020 : SIVU 7 Ponts (23 600€ assainissement collectif) Void-vacon (16396€ assainissement collectif, 23288 eau)	2021 : SIVU 7 Ponts (23 600€ assainissement collectif) Void-vacon (19 200€ assainissement collectif, 27 200 eau)
2022 : SIVU 7 Ponts (23 848,22€ assainissement collectif) Void-vacon (19 401,94€ assainissement collectif, 27 486,08€ eau)	2023 : SIVU 7 Ponts (23 848,22€ assainissement collectif) Void-vacon (19 401,94€ assainissement collectif, 27 486,08€ eau)

Convention de prestation de services – Vaucouleurs/Commercy (Délibération n°142-2021 du 02/12/2021)

Le Conseil Communautaire a validé les principes suivants concernant le partenariat entre la CC CVV et les communes de Commercy et Vaucouleurs dans le cadre de la promotion touristique :

- Pour Vaucouleurs et Commercy : 22€ /heure ; encaissement par CC CVV des recettes ; facturation au réel après déduction des recettes
- Vaucouleurs : recrutement saisonnier par CC CVV puis refacturation des 20 heures hebdo à la ville
- Commercy : forfait visite : 4 heures ; planification/programmation des visites hebdomadaires fixée par la ville ; si changement programmation ou programmation supplémentaire : préavis d'un mois

Bilan 2020 Commercy : 1 316,20€ (76 heures de visite à 22€ - encaissement de produits)

Bilan 2020 Vaucouleurs : 1 127€ (83 heures de visite à 22€ - encaissement de produits)

Bilan 2021 Commercy : 5 414,60€ (296 heures de visite à 22€ - encaissement de produits)

Bilan 2021 Vaucouleurs : 6 908€ (342,50 heures de visite à 22€ + 50h animations - encaissement de produits)

Bilan 2022 Commercy : 6 177,20€ (384 heures de visite à 22€ - encaissement de produits)

Bilan 2022 Vaucouleurs : 6 340,50€ (353,75 heures de visite à 22€ + 44h animations + 40h communication - encaissement de produits)

Bilan 2023 Commercy : 5 462,05€ (392 heures de visite à 22€ - encaissement de produits)

Bilan 2023 Vaucouleurs : 6 774€ (417 heures de visite à 22€ + 32h animations - encaissement de produits)

Convention de prestations de services avec les communes membres ou EPCI du territoire (Délibération n° 223-2017 du 27/09/2017)

Il a été conclu des conventions de fourniture de prestations de services techniques avec les communes membres ou les EPCI du territoire intercommunal /heure (coût réel prenant compte des salaires, frais de déplacement et vêtements de travail).

La délibération a été complétée par les délibérations n°49-2022 du 14/04/2022 et n°72-2022 du 23/06/2022)

Le Conseil a autorisé :

- le Président à signer des conventions de fourniture de prestations de services administratifs avec les communes membres, les établissements publics ou les syndicats du territoire intercommunal avec un taux horaire de 18 € TTC /heure,
- le Président à signer une convention avec le syndicat de la Source Godion pour la mise à disposition du technicien, qui va prochainement être recruté, à hauteur de 30% d'un équivalent temps plein avec facturation du montant du salaire correspondant à cette quotité,

Cette décision a été complétée en modulant les tarifs selon la prestation fournie : tarif B: 26 € TTC et tarif C: 18 € TTC

Des conventions ont été signées avec le SIAEP des Deux Rigny, la Source du Godion et l'AFR de Vaux la Petite.

2018 SIAEP des Deux Rigny relève compteurs 52h 936€

2019 SIAEP des Deux Rigny relève compteurs 52h 936€

2020 SIAEP des Deux Rigny relève compteurs 19h 342€

2021 SIAEP des Deux Rigny relève compteurs 42h 756€

2022 SIAEP des Deux Rigny relève compteurs 42h 756€

2023

SIAEP des Deux Rigny 4320€ TTC : relève compteurs + 156h prestations administratives 2808€ TTC,

SIVOM de la source du Godion : prestations administratives 216€ pour 12h, refacturation des prestations techniques 2023 à effectuer.

AFR Vaux la Petite : 490€ pour 25h de prestations administratives

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

avec un taux horaires de 18 € TTC

ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

Contrat de prestations de service pour les contrôles de raccordement à l'assainissement des habitations dans le cadre des ventes immobilières

Prestations contrôle de raccordement SIVU des 7 Ponts

2021 : 6345€ (47 contrôles)

2022 : 4 830€ (36 contrôles + contrevisites)

2023 : 2920€ (17 contrôles + 6 contrevisites + 12 jours de mise à disposition)

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

Mise à disposition de personnel par les communes membres

Convention de mise à disposition de prestations de services entre la CC CVV et la Ville de Commercy – renouvellement (Délibération n°134-2020 du 10/12/2020)

La Communauté de Communes et la ville de Commercy ne disposant pas, en leur sein, de tous les corps de métier nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des équipements et compétences (exemple : balayage mécanique des ZAE intercommunales par les services techniques de la ville), une convention de prestations de services a été conclue en 2018 entre les deux entités afin de mettre à disposition des services techniques et administratifs de la commune au profit de la CC et réciproquement.

Compte tenu des éventuels besoins, il a été décidé de signer une nouvelle convention pour une durée de 6 ans.

En fonction des besoins, il est fait appel au personnel de la Ville de Commercy.

En 2020, les besoins nécessitant le recours au personnel de la ville de Commercy étaient principalement des prestations de mécanique (2058 ,50€)

En 2021, les besoins nécessitant le recours au personnel de la ville de Commercy étaient principalement des prestations de mécanique et du balayage/déneigement (1841,10€)

En 2022, les besoins nécessitant le recours au personnel de la ville de Commercy étaient principalement des prestations de mécanique et du balayage/déneigement (Prestations de mécanique (34h30) Balayage du Quartier Oudinot (2h30) soit 1044€)

En 2023, les besoins nécessitant le recours au personnel de la ville de Commercy étaient uniquement des prestations de mécanique Prestations de mécanique (616€ pour 28 heures)

Convention avec les communes pour le déneigement des sites intercommunaux (Délibération n° 214-2018 du 12 Décembre 2018)

Il a été demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer avec les communes où il existe un équipement communautaire des conventions pour le déneigement des sites intercommunaux. Des conventions ont été signées avec les communes de Lérouville, Pagny, Sorcy, Vaucouleurs et void vacon.

2021 Déneigement Zone de Pagny 624€ / Déneigement Zone de Lérouville 104€

Groupements de commandes

Création d'un groupement de commandes d'acquisition/location de photocopieurs (Délibération n°68-2022 du 23/06/2022)

Compte tenu de la vétusté du matériel, la communauté de communes doit renouveler entièrement son parc de photocopieurs pour début 2023.

A cet égard, un marché a été lancé ce qui permettra de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur et d'uniformiser le parc. Les communes peuvent elles aussi présenter un besoin en matière de reprographie. Le groupement de commandes poursuit un double objectif : profiter d'économies d'échelle et mutualiser les tâches.

Il a été proposé la constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition/location de photocopieurs et de proposer aux communes volontaires d'y adhérer par la signature d'une convention.

Le marché a été notifié le 06 mars 2023. 4 communes ont adhéré au groupement (Troussey, Maxey sur Vaise, Reffroy et Boncourt sur Meuse).

Commande groupée diagnostic énergétique, confort été et qualité de l'air des bâtiments publics (Délibération n°88-2022 du 29/09/22)

La CC CVV va lancer un marché pour la réalisation d'un diagnostic énergétique, confort été et qualité de l'air de ses bâtiments. Les communes peuvent elles aussi présenter un besoin.

Le groupement de commandes poursuit un double objectif : profiter d'économies d'échelle et mutualiser les tâches.

Il a été proposé la constitution d'un groupement de commandes pour ce marché et de proposer aux communes intéressées d'y adhérer par la signature d'une convention.

Le marché a été lancé fin 2023. 2 communes ont adhéré au groupement (Euville et Mnotigny les Vaucouleurs).

Adhésion aux groupements de commandes de la Ville de Commercy—mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement et le suivi du marché d'exploitation des installations de chauffage et fourniture d'énergie (gaz), entretien et exploitation des installations de chauffage (Délibération n°82-2023 du 28/09/23)

Suite au transfert des écoles de la ville de Commercy, la CC CVV est devenue adhérente au marché d'exploitation de la chaudière de l'école des capucins qui dessert la maison des services et l'office de tourisme et les chaudières de la crèche de Commercy, des écoles Jean Rostand et Capucins.

La ville de Commercy va relancer son marché d'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments qui arrive à terme en juin 2024 avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Il a été proposé de reconduire cette adhésion et d'inclure aussi la gestion de la chaudière de la pépinière.

Deux groupements de commandes sont constitués : marché fourniture d'énergie (gaz), entretien et exploitation des installations de chauffage et marché mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement et le suivi du marché d'exploitation des installations de chauffage.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 055-200066157-20240321-28_2024-DE

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros par rapport à 2023. Le fonds vert est renforcé : il s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Remboursement de la TVA : les dépenses d'aménagement de terrains sont réintégrées dans l'assiette du FCTVA

Compensation de la CVAE et de la taxe d'habitation par une fraction de TVA

La LF 2024 modifie les modalités de versement de la TVA aux collectivités territoriales en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE. En cas de modification de l'évolution du produit de la TVA, les régularisations seront désormais infra annuelles, elles ne s'étaleront plus sur l'exercice suivant. Toutefois, ces modifications n'entreront en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier 2026.

Exonération de TFPB et de CFE en faveur des mâts des éoliennes

Revalorisation des bases pour 2024:

+ 3,9% Depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation. En 2024, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2023, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,039, soit une augmentation forfaitaire de 3,9 % de la base de calcul des propriétés bâties (hors locaux professionnels) et non bâties.

Dotation d'intercommunalité (DI)

- l'enveloppe de la DI progresse désormais de + 90 millions d'€ par an (et non plus + 30 millions d'€ par an) ;
- 1/3 (soit 30 M€) seront financés par l'État en 2024 (incertitude pour l'avenir) ;
- évolution du plafond passant à 120% de la dotation par habitant N-1 (au lieu de 110%) ;
- Certains critères ont évolué dans leur mode de calcul :
 - prise en compte de la fraction TVA perçue par les EPCI à fiscalité propre en compensation de la suppression de la CVAE dans le potentiel fiscal par habitant (ainsi que dans le PFIA/hab. utilisé dans le calcul du FPIC),
 - suppression dans le calcul du CIF des communautés de communes (quel que soit leur régime de fiscalité) de la prise en compte des redevances d'eau et d'assainissement (cela aurait dû intervenir en 2026).

Dotation de compensation (DC)

- l'accroissement de la dotation d'intercommunalité n'est désormais financé que par une minoration des montants perçus par les EPCI au titre de leur dotation de compensation (et non plus également par une minoration de la dotation forfaitaire des communes) ;
- la dotation de compensation des EPCI à fiscalité propre pourrait diminuer d'environ - 1,65 % en 2024 (soit -76,8 M€) ;

Exonération de TFPB et de CFE en faveur des mâts des éoliennes

Prolongation mais resserrement du dispositif d'amortisseur des prix de l'électricité (contrat signé ou renouvelé avant le 30 juin 2023).

Les conditions sont modifiées.

Ainsi, l'amortisseur devrait s'appliquer aux contrats en cours mais signés à des conditions particulièrement défavorables.

Compte financier unique

Déploiement du CFU en trois « vagues » s'échelonnant sur les exercices budgétaires 2024 à 2026. Le compte financier unique deviendrait ainsi le format nominal de reddition des comptes locaux en 2027.

Budget vert et Dette verte

A compter de l'exercice 2024, les collectivités de plus de 3500 habitants devront identifier dans un état annexé l' « état de leurs engagements financiers concourant à la transition écologique ».

Cet état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » sera annexé au compte administratif 2024 :

- présentera l'évolution, sur l'exercice concerné, du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent positivement à tout ou partie des objectifs environnementaux
- indiquera la part cumulée de cette dette au sein de l'endettement global de la collectivité;
- consiste dans une présentation des dépenses réalisées selon leur contribution à l'atteinte de tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France (atteinte totale ou partielle), complétée, le cas échéant, par un travail équivalent sur les prévisions de dépenses ;
- s'appuie sur une démarche de cotation classant les dépenses exécutées selon leur conséquence environnementale (favorable, défavorable, mixte, neutre ou non côté) au regard de plusieurs axes d'analyse ;

Les collectivités de plus de 3.500 habitants ont aussi désormais la possibilité "d'identifier et isoler" la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux, ce que l'on appelle couramment la "dette verte".